



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**25<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 5 octobre 2010, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Deiss ..... (Suisse)

*En l'absence du Président, M. Ndong Mba (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 108 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/65/1)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :

Les membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport (A/65/1) à l'Assemblée générale à sa 11<sup>e</sup> séance plénière, le 23 septembre 2010.

**M. Núñez Mosquera** (Cuba) (*parle en espagnol*) :

Nous remercions le Secrétaire général de la présentation de son rapport annuel (A/65/1). Ce rapport reconnaît la complexité de la situation mondiale, notamment suite aux effets dévastateurs de la crise économique et financière mondiale. Comme l'indique le Secrétaire général, les mesures prises pour stimuler la croissance et accélérer la reprise économique mondiale n'ont toujours pas répondu aux besoins des pauvres et des plus vulnérables. Au contraire, en dépit des promesses faites, les pays développés ont eu recours au protectionnisme le plus flagrant dans le cadre des politiques qu'ils ont adoptées pour remédier à la crise, au détriment des économies sous-développées.

Au cours de la récente Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il est apparu clairement que le manque de ressources financières demeure la principale cause des retards accusés dans la réalisation de ces modestes objectifs. De nouveau, les pays riches ont fait la sourde oreille devant les demandes de ressources nouvelles et supplémentaires pour essayer d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015 et n'ont pas accepté qu'il en soit fait mention dans le document final de la Réunion de haut niveau (résolution 65/1).

Il est désormais clair que non seulement les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront pas être réalisés par la majorité des pays, mais également que les autres objectifs de développement adoptés au niveau international resteront hors de portée. Il convient de préciser que tous les engagements pris dans le cadre des grandes conférences et des sommets organisés par l'ONU font également partie de ce que le rapport qualifie du cadre concret qui guide l'Organisation dans son action en matière de développement.

L'introduction de changements radicaux dans les modes de consommation et de production des sociétés du Nord et l'établissement d'un nouvel ordre économique international sont les seuls moyens d'atteindre les buts et objectifs que nous nous sommes fixés. La mise en place d'une nouvelle architecture

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-56677 (F)



Merci de recycler

financière internationale doit occuper une place prioritaire dans les délibérations de l'Organisation.

Nous sommes heureux de noter que le rapport considère le groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale, chargé de se pencher sur les problèmes liés à la crise financière et économique mondiale, comme une initiative majeure. Cuba espère que ce groupe de travail pourra poursuivre ses travaux, afin d'examiner plus en profondeur les points inscrits à son ordre du jour et de prendre des décisions à leur sujet.

Le rapport fait état des neuf initiatives conjointes du système des Nations Unies destinées à aider les pays à faire face à la crise économique. Nous insistons sur le fait que toute initiative de ce type doit impérativement faire l'objet de consultations avec les États avant d'être mise en œuvre. Nous exprimons les mêmes préoccupations devant la création du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques et du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial, mis sur pied par le Secrétaire général, sans avoir dûment consulté les États Membres. Nous espérons que de telles situations ne se reproduiront pas.

Le rapport propose la création d'économies à faible émission de carbone dans les pays en développement. À cet égard, nous soulignons que les pays développés doivent assumer la responsabilité historique qui leur incombe ainsi que les engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, et prendre des engagements ambitieux de réduction à la seizième Conférence des parties à la Convention.

De leur côté, les pays en développement ont pour objectif prioritaire le développement durable et ont besoin de l'appui de la communauté internationale, en particulier des pays développés, en termes de ressources financières nouvelles et additionnelles, de renforcement de capacités et de transfert de technologies à des conditions préférentielles.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par l'affirmation figurant dans le rapport selon laquelle l'« Accord de Copenhague » a constitué « un pas en avant décisif dans l'action mondiale face aux changements climatiques » (*A/65/1, par. 108*). La Conférence de Copenhague a provoqué une crise de confiance suite à l'absence de transparence dans les négociations, qui ont été menées dans le plus grand

mépris des normes et des procédures de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'ONU. En effet, la Convention-cadre est et doit rester le seul cadre des négociations mondiales sur les changements climatiques, qui doivent se poursuivre sur les deux volets convenus à Bali.

La seizième Conférence des parties doit aboutir à des accords sur l'atténuation et l'adaptation en vertu de la Convention, qui permettent aux pays en développement de faire face aux menaces de plus en plus graves que constituent les changements climatiques de façon objective et prévisible.

Notre principal défi est de réformer l'ONU de telle sorte qu'elle serve équitablement les intérêts de tous les pays. Nous ne pouvons pas tolérer que cette réforme finisse par transformer notre organisation en un instrument des intérêts et des caprices de quelques pays riches et puissants. Il faut revitaliser le rôle de chef de file de l'Assemblée générale, unique organe de l'ONU où les hégémonies n'ont pas droit de cité, où nous disposons tous d'une voix et d'un vote et où n'existe pas ce droit obsolète qu'est le droit de veto.

Nous ne pourrions pas parler de réforme véritable de l'Organisation sans une réforme réelle du Conseil de sécurité. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil n'ont pas encore donné les résultats concrets escomptés. Nous espérons que des progrès dignes de ce nom seront accomplis à la présente session. Nous avons besoin d'urgence d'un Conseil de sécurité véritablement équitable et représentatif, qui agisse au nom de tous et dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la Charte.

Cuba salue la création d'ONU-Femmes qui constitue un pas en avant historique sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes du monde. Nous espérons que cette nouvelle entité mettra en place, conformément à son mandat, des mécanismes de suivi de tous les engagements pris à la Conférence de Beijing. D'autre part, tout en prenant acte des résultats entérinés par la résolution 64/289, nous rappelons que l'aide au développement fournie par l'ONU n'est pas assujettie à des modèles uniques et nous réaffirmons le principe selon lequel cette aide doit être fonction des priorités nationales et administrée par les gouvernements des pays.

Cuba réaffirme l'importance de la coopération internationale et d'un dialogue sincère en matière de droits de l'homme. Il faut éliminer à jamais la

manipulation politique, la sélectivité et la pratique de deux poids deux mesures en ce qui concerne les droits de l'homme. Nous devons éviter que ces fléaux n'affectent les mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU, notamment le Conseil des droits de l'homme.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait référence au prochain processus d'examen du Conseil des droits de l'homme, qui doit, selon nous, être un processus unique, transparent et sans exclusive à caractère intergouvernemental. Nous devons conjuguer nos efforts afin de préserver les éléments positifs du Conseil, notamment l'examen périodique universel, qui est le mécanisme idéal pour examiner la situation des droits de l'homme dans des conditions d'égalité dans tous les pays.

D'autre part, Cuba attachera une attention particulière aux débats portant sur la réforme des ressources humaines, car nous devons prendre une décision définitive sur la simplification du régime contractuel et l'harmonisation des conditions d'emploi à la présente session. Dans ce contexte, nous préconiserons une meilleure répartition géographique du personnel du Secrétariat, notamment au sein d'entités telles que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme où les déséquilibres dans la composition du personnel contribuent pour beaucoup aux graves dysfonctionnements de cet organisme.

Il est par ailleurs indispensable que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination réponde davantage de ses activités et que le processus d'élection et de sélection des hauts fonctionnaires de l'Organisation soit plus transparent. À cet égard, le Corps commun d'inspection a avancé plusieurs idées qu'il convient de prendre en compte.

Il est dit dans le rapport que la communauté internationale a enregistré des progrès importants en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine nucléaire. La réalité est beaucoup plus préoccupante. On compte 22 600 armes nucléaires dans le monde, dont 7 560 sont prêtes à un déploiement immédiat et sont beaucoup plus puissantes que celles qui ont semé la terreur et la mort dans les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki.

L'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires demeurent des tâches inachevées urgentes. Pendant que des millions de personnes souffrent des effets de la pire crise économique et financière depuis la Grande Dépression, les dépenses militaires

mondiales continuent d'augmenter de façon vertigineuse et s'élèvent actuellement à 1 521 milliards de dollars, chiffre très supérieur à l'aide internationale au développement.

Cuba renouvelle sa proposition de consacrer au moins la moitié des dépenses militaires actuelles aux besoins de développement économique et social grâce à un fonds géré par l'ONU. Nous proposons aussi d'élaborer sans tarder un plan d'action mondial qui permette d'éliminer et d'interdire totalement les armes nucléaires dans un délai de 15 ans au plus.

Les défis que nous devons relever sont redoutables. Le monde a plus que jamais besoin de l'ONU et de notre action conjointe. Cuba continuera de travailler sans relâche à l'édification d'un monde meilleur pour tous.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1). La dernière session de l'Assemblée générale a permis au programme de réformes de l'ONU d'enregistrer des avancées importantes. La création d'ONU-Femmes est notamment une contribution majeure à l'édification d'une Organisation plus cohérente qui évite les chevauchements d'activités. La nomination à point nommé de M<sup>me</sup> Bachelet à la tête de cette nouvelle entité devrait garantir une transition harmonieuse, sans interruptions majeures des activités.

Nous pensons également que le régime réformé des sanctions contre Al-Qaida et les Talibans du Conseil de sécurité est un pas dans la bonne direction. Le nouveau Bureau du Médiateur dirigé par M<sup>me</sup> Kimberly Prost contribuera à la légitimité et à l'efficacité du régime de sanctions et du Conseil lui-même. L'ONU dans son ensemble et dans chacun de ses éléments doit de toute urgence réunir ces qualités afin de préserver sa position de centre de la gouvernance mondiale.

Le thème du débat général de cette année, la « gouvernance mondiale », a été bien accueilli par les États Membres. Nous espérons donc qu'il restera le thème général de toute la session. Un élément indispensable de la gouvernance mondiale fondé sur le principe de l'égalité souveraine est que tout système de gouvernance mondial doit absolument disposer d'un ensemble de règles applicables claires. Nous voyons donc un lien étroit entre le sujet « primauté du droit » et le sujet « gouvernance mondiale » et nous accueillerions donc avec satisfaction un débat

thématique sur la primauté du droit à la présente session de l'Assemblée.

L'ONU est parmi toutes les organisations intergouvernementales celle qui bénéficie de la plus grande légitimité compte tenu de sa composition et de la structure démocratique de son principal organe de délibérations, l'Assemblée générale. Toutefois, la légitimité ne peut être fondée uniquement sur des aspects structurels et institutionnels. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que ses missions de maintien et de consolidation de la paix, sont le visage de l'ONU pour le monde extérieur et doivent renforcer la légitimité de l'Organisation dans son ensemble par le travail quotidien qu'ils mènent en faveur d'États, de personnes, du grand public et de la société civile.

Nous continuons de penser que de vastes possibilités sont offertes dans ce domaine. La légitimité opérationnelle s'acquiert grâce à une action transparente et efficace et des mécanismes de responsabilisation indépendants. Le travail du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) est donc très important. Le BSCI contribue de manière essentielle à faire prendre davantage conscience, à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU, de la nécessité de réformer les méthodes de gestion et de combler les lacunes structurelles dans le dispositif d'organisation de l'ONU.

Nous notons avec préoccupation qu'après une période de réceptivité aux recommandations formulées par le Bureau, la volonté de les mettre en œuvre globalement diminue. Nous pensons qu'il incombe en particulier à l'ONU d'examiner d'urgence toutes les allégations d'inconduite sexuelle et de détournement de fonds. L'expérience a montré combien les défaillances du système dans le domaine du contrôle de la gestion peuvent être préjudiciables. Nous espérons que l'Assemblée mènera un débat ouvert et productif sur ces questions.

L'ordre du jour de la présente session nous donne l'occasion de rationaliser et d'optimiser les processus dans les domaines de la consolidation de la paix et des droits de l'homme. Nous espérons que l'examen de la Commission de consolidation de la paix permettra de renforcer la dimension « prévention » du mandat de la Commission et de mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous pensons qu'il est possible, voire nécessaire, d'améliorer notablement la cohérence de l'action des différents organes de protection des

droits de l'homme. Les relations entre le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale – c'est-à-dire ses Troisième et Cinquième Commissions – ont manqué de clarté et d'efficacité par le passé. Nous espérons que nous, en tant qu'États Membres, saisissons l'occasion présentée par cet examen pour revoir ces relations et nous pencher sur la question de la mise en place d'un mécanisme ordinaire et régulier de financement des décisions du Conseil, si nécessaire. La réussite du processus d'examen permettrait de renforcer la gouvernance de l'ONU dans ce domaine. Je suis personnellement reconnaissant au Président de l'Assemblée générale de me faire confiance, ainsi qu'à l'Ambassadeur Loulichki du Maroc, pour l'aider à diriger les travaux de cette assemblée sur l'examen du Conseil.

Avec le Conseil de sécurité, l'ONU dispose de l'outil le plus puissant du droit international. Mais beaucoup considèrent qu'il manque de légitimité politique du fait de sa composition qui n'est pas représentative. Il n'y a pas eu de progrès politiques sur cette question depuis longtemps et les États doivent être conscients du risque de crise institutionnelle que court l'Organisation dans son ensemble si cette situation perdure. Nous restons disposés à apporter notre contribution à un débat sérieux sur l'élargissement de la composition du Conseil.

Parallèlement, nous continuerons de promouvoir le programme du groupe des cinq petits pays relatif aux méthodes de travail du Conseil, dont la réforme n'a pas avancé de manière satisfaisante. Dans une lettre envoyée au Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, nous avons pris note de la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) qui a le mérite de présenter une vue d'ensemble de la situation actuelle. Cela dit, elle ne propose guère de mesures efficaces pour améliorer la responsabilité, l'accès et l'inclusion des États non membres du Conseil – domaines dans lesquels il reste, à notre avis, le plus à faire. Nous continuerons de poursuivre ces objectifs, notamment au sein de cette assemblée.

**M. Kodama** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma vive reconnaissance à S. E. le Secrétaire général, Ban Ki-moon, qui guide avec un dévouement remarquable les diverses activités de l'ONU et à le remercier de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1).

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est le défi le plus urgent auquel l'ONU est confrontée aujourd'hui. Nous sommes préoccupés par les effets de la crise économique et financière sur les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les OMD. La Réunion plénière de haut niveau de cette année a été couronnée de succès et nous devons à présent donner suite à tous les engagements et à toutes les promesses, sans perdre de temps, afin d'accélérer le rythme des progrès accomplis et de réaliser les OMD d'ici à l'échéance de 2015. Le Japon, pour sa part, tiendra les promesses faites par le Premier Ministre Kan en se concentrant sur les deux secteurs essentiels de la santé et de l'éducation.

Les efforts en vue de réduire la pauvreté ne suffisent pas pour réaliser les OMD. Une grande partie du milliard d'habitants les plus déshérités de la planète sont victimes de conflits ou survivent à peine dans des situations précaires au lendemain d'un conflit. On dit souvent que jusqu'à 50 % des pays sortant d'un conflit connaissent une reprise des hostilités dans les 10 ans qui suivent la fin du conflit.

Pour rompre le cercle vicieux de la guerre et de la pauvreté, il est essentiel de s'attaquer aux deux facteurs de manière globale. Une fois un conflit résolu, il faut que les dividendes de la paix se matérialisent rapidement pour la population sous la forme d'améliorations tangibles dans leur vie quotidienne, accompagnées de mesures urgentes visant à renforcer la stabilité économique et sociale.

Dans ce contexte, le Japon se félicite des activités menées par la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir une telle stratégie intégrée et combler les lacunes les plus visibles. Pendant sa présidence du Conseil de sécurité cette année, le Japon a organisé un débat public du Conseil sur la consolidation de la paix après les conflits (voir S/PV.6299). Nous continuerons de nous employer à promouvoir cette approche intégrée de la consolidation de la paix, dans l'optique de la sécurité humaine.

Le concept de sécurité humaine se traduit par une stratégie intégrée axée sur la personne humaine qui a pour but de faire de l'idée que chaque individu doit être à l'abri de la peur et du besoin une réalité. Il implique également une approche participative qui commence avec la protection et l'autonomisation de l'individu et de la communauté.

À cet égard, je me félicite tout particulièrement de l'adoption de la résolution 64/291, intitulée « Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005 », en juillet de cette année. L'adoption de cette résolution a marqué une étape très importante dans les efforts pour concrétiser les engagements énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et pour intégrer la perspective de la sécurité humaine dans les activités des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'aide apportée par les Amis de la sécurité humaine et attendons avec intérêt de poursuivre la discussion sur ce concept pendant la prochaine session.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes occupent désormais une place centrale dans l'ensemble des activités de l'ONU. Nous nous félicitons de la création d'ONU-Femmes, qui permettra de renforcer l'engagement de l'ONU en faveur de l'intégration transversale de la question de l'égalité des sexes. Le Japon est déterminé à contribuer activement aux efforts pour faire en sorte que toutes les activités entreprises à l'ONU sur cette question soient menées de manière complémentaire et de la façon la plus efficace possible. Par ailleurs, nous comptons mettre à profit cette dynamique pour renouveler notre détermination à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, aussi bien au Japon que dans l'ensemble de la communauté internationale.

Le maintien de la paix demeure l'activité principale de l'ONU. Le Japon continuera de participer activement aux opérations de maintien de la paix et de secours en cas de catastrophe des Nations Unies, comme nous l'avons fait lors du tremblement de terre en Haïti et des inondations au Pakistan.

Dans le même temps, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont désormais confrontées à des défis sans précédent, aussi bien du point de vue des capacités des États Membres que de la complexité des mandats des missions. Tous les acteurs responsables de ces activités, tels que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les États Membres et le Secrétariat, doivent donc coopérer de manière proactive pour élaborer des mesures d'amélioration de telle sorte que les opérations de maintien de la paix se voient confier des mandats clairs et réalisables et soient gérées de manière efficace et efficiente avec des ressources adéquates.

Nous nous félicitons de la récente évolution de la situation dans le domaine du désarmement nucléaire et

de la non-prolifération, notamment du succès de la Conférence des Parties de 2010 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, car ce sont des mesures qui permettent de promouvoir la paix et la sécurité mondiales. Assumant la responsabilité morale qui est la sienne en tant que seul pays ayant souffert des conséquences tragiques de bombardements atomiques, le Japon est déterminé à faire tout son possible pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, le Japon présentera pendant la présente session un projet de résolution proposant des mesures concrètes en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Je saisis également cette occasion pour remercier une fois encore le Secrétaire général de s'être rendu à Hiroshima et Nagasaki en août pour assister à la soixante-cinquième cérémonie devant le mémorial pour la paix – c'est le premier Secrétaire général à l'avoir fait – et d'afficher sa volonté résolue de contribuer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le changement climatique est un autre défi majeur auquel l'humanité doit faire face actuellement. Dans l'optique d'adopter, à terme, un document nouveau, global et juridiquement contraignant, le Japon va continuer de se concerter avec d'autres États et avec l'ONU pour mener des négociations internationales en vue d'assurer le succès de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancún (Mexique). Nous apporterons aussi régulièrement un appui aux pays en développement qui s'efforcent de réduire leurs émissions et sont exposés aux effets néfastes du changement climatique par divers canaux, y compris des partenariats entre les secteurs public et privé.

Le Japon, qui accueillera ce mois-ci, à Nagoya, la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, est persuadé qu'aucun effort ne doit être épargné pour parvenir à un accord sur le lancement de nouvelles initiatives visant à freiner la perte rapide de biodiversité. Nous sommes déterminés à jouer un rôle important dans le règlement de ce problème.

Le Conseil des droits de l'homme, dont le rôle et les fonctions doivent être soigneusement examinés d'ici à la fin de l'année 2011, se trouve donc à un carrefour particulièrement important de son histoire. Le Japon est déterminé à prendre part aux débats qui auront lieu dans différentes instances telles que

l'Assemblée générale, la Troisième Commission et le Conseil des droits de l'homme, afin de contribuer davantage à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme.

La réforme de l'ONU ne saurait être complète sans une réforme en profondeur du Conseil de sécurité. Le Japon se félicite des progrès accomplis dans les négociations intergouvernementales au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et attend avec intérêt les négociations internationales qui auront lieu pendant la session en cours, sur la base de la deuxième révision du texte des négociations, conformément à la décision 63/568 de l'Assemblée générale.

Le Japon estime que le Conseil de sécurité doit être réformé par un élargissement de sa composition tant permanente que non permanente, de manière à tenir compte des réalités géopolitiques mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle. À cet égard, nous nous félicitons que l'actuel Président de l'Assemblée générale ait insisté sur le besoin d'une réforme rapide du Conseil de sécurité, et nous espérons que, grâce à sa direction avisée, nous obtiendrons des résultats concrets au cours de la présente session.

Le Japon voudrait réaffirmer l'importance d'une gestion transparente, responsable et efficace de l'ONU. Nous apportons notre appui total et enthousiaste aux efforts résolus du Secrétaire général pour rendre le Secrétariat plus efficace et plus réactif. Nous avons bien conscience que la conjoncture économique mondiale actuelle a des effets négatifs sur la situation financière des États Membres. Dans ce contexte, il est clair que la tendance récente observée dans la gestion financière de l'Organisation, dont le budget ordinaire et celui des opérations de maintien de la paix ne cessent d'augmenter, n'est plus viable. Le Secrétariat doit être rationalisé si l'on veut accroître son efficacité et son efficacité et faciliter l'exécution de ses mandats, dans la limite des ressources financières dont disposent les États Membres. Nous attendons avec intérêt de pouvoir étudier dans le détail la proposition que fera le Secrétaire général au sujet de la gestion des ressources humaines en vue de mettre en place une organisation solide et allégée.

De ce point de vue, le Secrétariat devrait faire des efforts concertés pour rationaliser ses dépenses et élaborer des stratégies permettant l'exécution des activités prescrites à un coût moins élevé. Il conviendrait dans la mesure du possible de couvrir les

dépenses nouvelles grâce à la réaffectation des ressources disponibles. Nous devons faire preuve d'une plus grande discipline financière dans la mise en œuvre du programme et des budgets de maintien de la paix pour 2010-2011.

Je conclurai en renouvelant l'engagement résolu du Japon à continuer d'œuvrer pour améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/65/1). Actuellement, la situation internationale en matière de sécurité est globalement stable, mais le monde est confronté à plusieurs menaces et défis. Les effets profonds de la crise financière internationale sont progressivement apparus, sur fond d'incertitudes croissantes.

Face aux diverses menaces et défis qui se sont fait jour au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies s'est investie dans la coopération multilatérale et a joué un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dans l'exercice de la diplomatie préventive, dans le déploiement d'opérations internationales de maintien de la paix, dans la mise en œuvre d'opérations de consolidation de la paix après un conflit, dans l'action menée en réaction aux changements climatiques, dans la lutte contre le terrorisme et dans la protection des droits de l'homme. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son action et de ses efforts inlassables pendant l'année écoulée.

La Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement a insufflé un dynamisme nouveau au programme d'action international sur le développement. Les cinq prochaines années seront critiques pour la réalisation des OMD. L'Organisation des Nations Unies devrait accorder la priorité à la réalisation des OMD dans les délais impartis et mettre en place aussi rapidement que possible un mécanisme d'évaluation des OMD. Elle doit, avec un sens accru de l'urgence et de ses responsabilités, intensifier ses efforts pour veiller à ce que cette tâche ne soit ni interrompue ni retardée. Elle doit encourager les pays développés à honorer effectivement leurs engagements et à assumer la responsabilité qui leur incombe au premier chef d'assister les pays en développement et de leur

apporter un appui financier stable et prévisible à long terme. Elle devrait s'attacher à aider l'Afrique à se développer et à éliminer la pauvreté, et elle devrait promouvoir et intensifier l'appui accordé aux pays les moins avancés.

Lors de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire (voir A/65/PV.9), le Premier Ministre chinois Wen Jiabao a déclaré que la Chine continuerait de promouvoir le développement pour améliorer les conditions de vie des populations dans les pays en développement. Elle va verser 14 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; continuer de réduire le fardeau de la dette des pays les moins avancés; approfondir sa coopération financière avec les pays en développement; continuer d'apporter un appui substantiel sous forme de prêts préférentiels et de crédits acheteurs à l'exportation, à taux également préférentiels; et élargir et développer ses relations économiques et financières et renforcer la coopération agricole avec les pays en développement, et les aider à développer leurs ressources humaines. La Chine continuera d'appuyer les efforts de l'ONU pour promouvoir les activités de développement et pour contribuer davantage à la réalisation rapide des objectifs du Millénaire pour le développement, pour le bien de l'humanité.

Les changements climatiques touchent aux intérêts communs de toute la planète ainsi qu'aux intérêts de développement et au bien-être de tous les peuples des pays en développement. La Chine est le pays en développement le plus peuplé au monde et elle a encore de nombreux défis à relever en matière de développement. Néanmoins, et compte tenu des intérêts à long terme de la nation chinoise et de toute l'humanité, le Gouvernement chinois attache une grande importance à la question des changements climatiques.

Actuellement, les travaux de la douzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ceux de la quatorzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto se déroulent à Tianjin, en Chine. Il s'agit de la dernière conférence de négociation officielle avant Cancún. C'est la première fois qu'une conférence de négociation officielle sur les changements climatiques organisée sous l'égide de l'ONU se tient en Chine. Pour favoriser une issue

fructueuse à la conférence de Cancún, la Chine est convaincue qu'il est nécessaire de préserver premièrement le cadre de base de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto et les décisions de la feuille de route de Bali; deuxièmement, le principe de la responsabilité commune mais différenciée; et troisièmement, le principe du développement durable. Nous devons prendre pleinement en considération le développement économique, l'élimination de la pauvreté et la protection du climat; réaliser le développement tout en faisant face de manière satisfaisante aux changements climatiques; et garantir aux pays en développement le droit de se développer.

La gouvernance mondiale est le principal problème auquel sont confrontés les pays de la planète dans leurs efforts communs pour faire face aux divers dangers et défis qui surgissent. La gouvernance mondiale doit être axée sur la réalisation de la sécurité globale, le développement de tous et la protection des droits de l'homme. Elle doit mettre l'accent sur les principes d'équité et de justice. Tous les pays – petits ou grands, puissants ou faibles, riches ou pauvres – ont le droit de participer au processus de gouvernance sur un même pied d'égalité. Il est indispensable de respecter l'état de droit, d'agir en se fondant sur des normes et de se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La gouvernance mondiale doit défendre le principe de démocratie et l'esprit d'intégration; favoriser la négociation, la coopération et le règlement pacifique des différends internationaux; rechercher l'avantage mutuel et privilégier les situations où tout le monde est gagnant. La gouvernance mondiale doit établir des mécanismes multilatéraux efficaces, renforcer le multilatéralisme, et garantir l'équité et l'efficacité.

En tant qu'organisation internationale intergouvernementale universelle, représentative et faisant le plus autorité, l'ONU est le lieu le plus important pour la pratique du multilatéralisme. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a d'ailleurs affirmé que « l'Organisation des Nations Unies demeure l'institution mondiale indispensable au XXI<sup>e</sup> siècle » (A/65/PV.11).

La Chine aide l'ONU à mener les réformes nécessaires et rationnelles qu'elle doit entreprendre pour mieux s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées en vertu de la Charte. La réforme de

l'ONU doit être multidimensionnelle et multisectorielle. Il convient de mettre tout particulièrement l'accent sur l'accroissement des contributions au développement dans les domaines d'importance critique pour les pays en développement, de veiller à ce que les ressources consacrées au développement consolident les institutions chargées du développement et d'encourager la prompte réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au profit de l'ensemble des pays en développement.

**M. Kleib** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/65/1). Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour s'acquitter intégralement et ponctuellement de son mandat.

L'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vient juste de s'achever. Nos dirigeants respectifs ont décrit avec beaucoup d'éclat les progrès accomplis à ce jour. Ils ont également énoncé les mesures à prendre pour combler les retards. Nous devons donc, en tant que communauté des nations, réaffirmer notre détermination à atteindre les OMD d'ici à 2015.

Pour y parvenir, des partenariats à plusieurs niveaux et une stratégie globale sont cruciaux. Nous devons aussi nous rappeler que le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que les droits de l'homme, la paix et la sécurité, le développement et le progrès économique sont les trois piliers sur lesquels repose résolument l'ONU. Ces trois piliers sont étroitement liés l'un à l'autre; aucun ne peut tenir sans les deux autres. Cette trinité d'objectifs doit être maintenue.

Je voudrais commencer par le premier pilier : les droits de l'homme et les questions qui s'y rapportent.

La surveillance, la protection et la promotion des droits de l'homme sont parmi les responsabilités les plus importantes de l'ONU. Les crises économique et alimentaire mondiales ont eu des conséquences dévastatrices sur la promotion des droits de l'homme, prouvant ainsi, comme je l'ai indiqué plus haut, que les trois piliers sont liés l'un à l'autre. L'ONU doit continuer de s'employer à aider les États Membres à intégrer les droits de l'homme dans leurs efforts de développement.

Notre expérience fait ressortir que les initiatives visant à garantir l'exercice des droits de l'homme échouent en l'absence d'un environnement propice. Il



importe donc au plus haut point de mettre en place une bonne gouvernance, de renforcer l'état de droit et de réformer les principales institutions démocratiques. L'Indonésie adhère à la fois à la démocratie, à l'islam et à la modernisation. À l'évidence, les ultimes bénéficiaires de ces efforts ne sont pas les gouvernements mais nos sociétés respectives.

L'examen du Conseil des droits de l'homme en 2011 nous donnera amplement l'occasion de continuer à renforcer cet organe. Il convient de noter que, pour la première fois, l'organe de l'ONU en charge des droits de l'homme reflète véritablement la diversité de la communauté mondiale, ce qui n'était pas le cas de son prédécesseur.

Par ailleurs, l'Indonésie se félicite de la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ainsi que la nomination de la Secrétaire générale adjointe Michelle Bachelet comme première Directrice exécutive. C'est en donnant aux femmes de plus grandes possibilités et en leur assurant un meilleur accès à la santé et à l'éducation pour qu'elles soient les agents principaux du changement et du progrès que l'on pourra garantir leur autonomisation.

Ces dernières années ont été marquées par des catastrophes naturelles de grande ampleur. C'est pourquoi nous devons renforcer la capacité de l'ONU de fournir une assistance humanitaire internationale.

S'agissant de la paix et de la sécurité, l'Indonésie demeure fidèle et loyale aux idéaux consacrés par sa Constitution de 1945. Nous sommes tenus de contribuer au maintien d'un ordre mondial basé sur l'indépendance, le respect de la paix et de la justice sociale. Il n'y a pas de meilleur moyen pour ce faire que d'envoyer nos hommes et femmes servir ce noble objectif dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous appuyons vigoureusement une présence renforcée de soldats femmes dans les opérations de maintien de la paix et une plus grande participation des femmes à la consolidation de la paix. Nous sommes conscients des difficultés et de la complexité du maintien de la paix. L'initiative Horizons nouveaux est là pour améliorer et renforcer les activités de maintien de la paix là où elles s'avèreront nécessaires à l'avenir.

Les progrès faits dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment la création de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ne doivent pas

nous rendre exagérément optimistes. Nous ne devons pas baisser la garde face à cette menace mondiale.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a véritablement fait date. Toutefois il reste beaucoup de chemin à parcourir. Nous regrettons cependant que la Conférence du désarmement soit toujours dans l'impasse, et nous espérons une reprise des négociations sur les principales questions de fond.

En ce qui concerne une question ayant trait à la paix régionale et qui nous très chère – la question de Palestine –, nous appuyons énergiquement la récente reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine. Hélas, les pourparlers prometteurs sont aujourd'hui compromis par le refus d'Israël de prolonger le moratoire sur la construction des colonies de peuplement dans les territoires occupés. L'ONU, dans le cadre du Quatuor, et d'autres membres de la communauté internationale, doivent tenir compte de cette grave évolution et prendre les mesures qui s'imposent pour régler le problème. Pour sa part, l'Indonésie continuera à œuvrer avec d'autres membres de la communauté internationale pour que le destin de la Palestine s'accomplisse.

S'agissant de la dernière composante, le rapport fait des pronostics prudents, notamment lorsqu'il fait référence au début d'une reprise économique mondiale à la suite des crises internationales de ces dernières années. L'Indonésie est également d'avis que, si les États Membres font montre de détermination, de leadership et de volonté politique, nous aurons de fortes chances d'assister à un relèvement de l'économie.

En outre, les changements climatiques continuent de faire peser une lourde menace sur le développement durable et équitable. L'Indonésie attend avec intérêt la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir au Mexique, et engage instamment les États Membres à œuvrer à un accord en vue de traiter efficacement des changements climatiques sur la base de l'Accord de Copenhague et des progrès réalisés dans les deux groupes de travail pour la quinzisième Conférence.

Je terminerai par quelques remarques sur l'Organisation elle-même. L'Indonésie est convaincue que, pour relever les énormes défis contemporains, il faut mener des actions multilatérales sous l'égide de l'ONU. Aucun pays, grand ou petit, développé ou en

développement, n'a les moyens, à lui seul, de relever ces défis. Il est donc dans l'intérêt de tous que nous coopérons. L'ONU doit continuer à coopérer avec des organisations régionales vitales, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. L'Organisation doit également poursuivre son programme de réforme au maximum afin de veiller à ce que ses organes fonctionnent au niveau optimal. Il faut revitaliser l'Assemblée générale et restructurer le Conseil de sécurité afin qu'ils reflètent les réalités contemporaines. Pour sa part, l'Indonésie reste pleinement déterminée à assumer son rôle et à coopérer aux travaux de l'ONU, pilier d'un partenariat mondial renouvelé.

**M<sup>me</sup> Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe tient tout d'abord à remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/65/1). À notre avis, il reflète bien tous les aspects des efforts déployés par l'ONU.

Au cours de l'année écoulée, le monde est passé d'une dépression économique générale aux premières manifestations d'un relèvement global. Le Secrétaire général a tout à fait raison lorsqu'il dit que

« l'économie mondiale a commencé à montrer des signes de reprise, certes encore fragile et inégale, le mal ne s'étant pas définitivement éloigné. Le niveau du chômage reste anormalement élevé, la précarité gagnant de plus en plus de terrain. L'instabilité économique, les conflits, les catastrophes naturelles, les problèmes de sécurité alimentaire et les pressions sur les ressources naturelles ne sont pas prêts de disparaître ». (A/65/1, par. 1)

À cet égard, le Kazakhstan estime que c'est aux gouvernements des États Membres qu'incombe la responsabilité principale de faire des efforts substantiels.

Nous nous félicitons de constater que plusieurs éléments importants qui aideront l'ONU à naviguer en ces temps incertains donnent de nouvelles raisons d'être optimistes. L'Organisation dispose d'un cadre concret qui guide ses actions : la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle dispose de ressources et de connaissances considérables qui peuvent l'aider à relever les défis actuels, ainsi que de partenariats de plus en plus solides avec la communauté d'affaires, la société civile et les milieux

universitaires qui peuvent l'aider à améliorer ses interventions. Mais ces mesures ne peuvent être prises que si l'ONU est à même de mobiliser un leadership et une volonté politique collectifs et mondiaux.

Comme l'indiquait le document final du dernier sommet sur les OMD (résolution 65/1), au cours des cinq prochaines années, l'Organisation et ses États Membres devront s'attacher à accélérer les progrès grâce à de nouvelles mesures. Ils devront notamment recourir à des modes de financement et d'investissement novateurs afin d'appuyer la fourniture de biens publics mondiaux en consacrant des ressources à la promotion de la paix et de la sécurité, et en se mobilisant pour répondre aux besoins humains et humanitaires partout dans le monde.

Je voudrais appeler l'attention sur la problématique hommes-femmes. Chacun s'accorde à dire que, sans le plein engagement des femmes, le système international ne saurait répondre aux demandes qui lui sont faites. Cette année, qui marque le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la dixième année des efforts mondiaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le message lancé aux États Membres et à l'Organisation est clair : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des objectifs indispensables que l'ONU doit défendre pour le bien universel.

À cet égard, nous rappelons que le 2 juillet l'Assemblée a approuvé la proposition du Secrétaire général en adoptant à l'unanimité la résolution 64/289, une résolution historique sur la cohérence à l'échelle du système qui a fusionné les quatre organes du système des Nations Unies qui traitaient de la question des femmes en une entité composite, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, dite « ONU-Femmes ». Le Kazakhstan se félicite de la récente nomination d'une secrétaire générale adjointe à la direction de ce nouvel organe et de la création d'un conseil d'administration chargé de fournir un appui intergouvernemental à ses activités opérationnelles et d'en assurer la supervision.

Nous considérons que ces faits nouveaux comptent parmi les réalisations les plus remarquables de la réforme des Nations Unies au cours de l'année écoulée. En 2010, le Secrétaire général a encouragé l'ONU à accorder son plein appui à des programmes qui autonomisent les femmes et les protègent contre les

pratiques discriminatoires et la violence. Et bien entendu, le rôle moteur des États Membres est essentiel.

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a fait des progrès considérables pour réduire la pauvreté, promouvoir le développement durable, assurer la paix et la stabilité, et promouvoir l'autonomisation des femmes. Alors que l'Organisation et ses États Membres se tournent vers la prochaine décennie, ils devraient être encore plus ambitieux. Et nous partageons l'optimisme exprimé par le Secrétaire général dans son rapport. En effet, ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions renforcer l'Organisation afin qu'elle devienne une force motrice de l'action multilatérale et honore les engagements pris en septembre.

À cinq ans de la date butoir de 2015 convenue pour la réalisation des OMD, le succès est encore à notre portée, mais il n'est pas garanti. L'Organisation et ses États Membres sont bien allés de l'avant, mais les progrès sont inégaux, les écarts sont vastes et il y a encore de nouveaux défis à relever. Il faut que chaque État Membre intensifie ses efforts de toute urgence afin que nous puissions accélérer la réalisation des objectifs. L'Assemblée a pour mandat de faciliter une réalisation rapide des OMD. Le Kazakhstan est prêt à apporter une contribution active à ce processus et à donner un exemple qui prouve que les objectifs du Millénaire pour le développement sont réalisables.

L'année 2010 est une année importante pour que l'ONU et la communauté internationale tiennent les promesses qu'elles ont faites aux populations du monde les plus nécessiteuses. En identifiant les OMD et en s'attachant à les réaliser, les États Membres ont accordé une place centrale au développement humain et résolu de ne ménager aucun effort pour faire de notre monde un lieu plus sûr et plus équitable, viable et prospère.

Nous sommes fiers que cette année, pour la première fois, la communauté mondiale ait célébré la journée du 29 août, Journée internationale contre les essais nucléaires, une initiative prise par le Président Nursultan Nazarbayev du Kazakhstan. L'appui unanime accordé à la résolution 64/35 a effectivement réaffirmé l'attachement de la communauté internationale au processus de réduction de la menace nucléaire. Je saisis la présente occasion pour remercier encore une fois le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a commencé son voyage dans mon pays en avril

dernier par une visite de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Nous nous souvenons que, debout sur l'ancien point zéro, il a exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour instaurer un monde débarrassé des menaces nucléaires.

Nous suivons également avec attention un certain nombre de changements importants entrepris par le Secrétaire général en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la planification du budget et le dispositif de responsabilisation, et ce afin de renforcer l'Organisation. Des progrès importants ont également été réalisés en ce qui concerne la cohérence à l'échelle du système et le resserrement de la coopération entre l'Organisation et les organisations régionales. Nous prenons également note des efforts déployés par le Secrétaire général pour poursuivre la mise en œuvre de son programme de réforme des ressources humaines, notamment en réduisant le nombre des différents types de contrats de travail, en unifiant les conditions d'emploi des agents sur le terrain et des fonctionnaires en poste dans des villes sièges et en instituant un nouveau système de gestion des aptitudes pour moderniser les procédures de recrutement, la gestion de la performance et la formation et le perfectionnement du personnel.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Kazakhstan appuie les efforts déployés actuellement au sein du Secrétariat pour faire de l'ONU une organisation plus forte et tisser de solides relations de travail avec des acteurs divers, notamment les organisations régionales et la société civile. D'où l'intérêt de tout ce qu'elle fait pour s'ouvrir et multiplier les partenariats.

**M. Tommo Monthe** (Cameroun) : Tout d'abord, je tiens à réitérer au Président les chaleureuses félicitations et l'appui que le Président Paul Biya lui a adressés au nom du Cameroun, du haut de cette tribune, pour son élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Ces félicitations et cet appui valent aussi pour son prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, de la Libye, et pour le Secrétaire général de notre organisation, M. Ban Ki-moon.

Il me plaît de saluer une fois de plus le Secrétaire général pour la qualité de son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/65/1, soumis au titre du point 108 de l'ordre du jour (voir A/65/251). Ce rapport nous offre un éclairage supplémentaire sur la vision et les attentes de l'Organisation des Nations

Unies ainsi que le rôle des États Membres afin que la communauté internationale relève les défis qui continuent de nous interpellent, à savoir une économie mondiale qui montre les signes d'une reprise encore fragile et inégale, un niveau de chômage encore élevé, des conflits persistants à certains endroits du monde, des catastrophes naturelles, des problèmes de sécurité alimentaire, une pression continue sur les ressources naturelles, les effets du changement climatique, etc.

À cet égard, et d'abord en ce qui concerne les questions liées au développement, ma délégation partage l'avis du Secrétaire général selon lequel la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (voir résolution 55/2) viendront, s'ils sont menés à bien, guider l'action de l'Organisation des Nations Unies, avec une volonté politique plus agissante des États Membres. La Réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue ici même du 20 au 22 septembre et à laquelle mon pays était représenté au plus haut niveau en est un début d'illustration. Cette rencontre a en effet offert à l'Organisation des Nations Unies et à ses Membres l'occasion de réaffirmer leur engagement à accélérer l'atteinte des OMD d'ici à 2015.

Pour sa part, la vision du Cameroun sur les OMD, telle que présentée à cette occasion par le Président de la République, S. E. M. Paul Biya, s'articule autour de trois éléments essentiels, à savoir la concrétisation de l'Objectif 8 sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, l'accès à l'énergie et la création d'emplois.

Le Cameroun est en effet convaincu que la complémentarité entre les OMD ne devrait pas faire perdre de vue que parmi ceux-ci, il y en a un qui conditionne la réalisation de tous les autres. Il s'agit de l'objectif 8, car les efforts de mobilisation des ressources en faveur du développement sont tributaires de la mise en place d'un système économique et financier plus équitable, du traitement global du problème de la dette, de l'octroi d'une aide publique au développement stable, prévisible et efficace et de l'accès aux médicaments essentiels.

Le deuxième facteur essentiel à la réalisation des OMD est l'accès à l'énergie, parce que celle-ci facilite aussi bien l'augmentation de la production agricole que l'approvisionnement en eau et l'éclosion des activités génératrices de revenus.

Enfin, le troisième facteur important est la résolution de la crise de l'emploi, et en particulier

l'emploi des jeunes, qui constituent la majeure partie de nos populations. Le Cameroun se félicite des résultats auxquels a abouti la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD, pour peu que la communauté internationale concrétise les engagements contenus dans le document final.

En effet, s'agissant de l'aide publique au développement, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à accorder une importance primordiale au respect de tous les engagements, y compris celui par lequel de nombreux pays ont résolu de consacrer, à l'horizon 2015, 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement et d'atteindre, courant 2010, l'objectif intermédiaire de 0,5 %. Ils ont également promis d'étudier la possibilité de faire appel à des mécanismes de financement innovants tels que la taxation des transactions financières.

En ce qui concerne le commerce international, les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé leur soutien à un système commercial multilatéral universel rejetant le protectionnisme et les subventions à l'exportation des produits agricoles. Ils ont également réaffirmé que les États ont le droit de se prévaloir pleinement des dispositions de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce qui touchent au commerce concernant l'accès universel aux médicaments.

Concernant enfin la dette, les chefs d'État ont déclaré vouloir faciliter son financement et son allègement et envisagent de mettre sur pied des formes améliorées de restructuration de la dette souveraine. S'ils étaient tenus à bonne date, ces engagements viendraient à coup sûr appuyer et renforcer les efforts déjà entrepris par chacun de nos pays.

Pour sa part, le Gouvernement camerounais est en effet déjà engagé dans la mise en œuvre d'un document de stratégie par la croissance et l'emploi qui s'articule autour du développement des secteurs productifs et des infrastructures, sans lesquels il n'est pas possible d'envisager une amélioration des conditions de vie des populations. D'autres efforts sont également entrepris, parmi lesquels la poursuite des réformes fiscales incitatives et de l'amélioration du climat des affaires, dans la perspective d'une plus grande mobilisation de l'épargne intérieure et d'une plus grande attraction des investissements directs étrangers, et enfin, l'augmentation de la capacité d'absorption de la dette extérieure.

S'agissant des besoins particuliers de l'Afrique, au paragraphe 35 de son rapport, le Secrétaire général souligne fort opportunément, et je cite, que

« L'Africain n'a besoin ni de pitié ni de charité : ce dont il a besoin, ce sont des outils qui lui permettent de créer des emplois et des revenus. Aux pays développés de tenir les promesses qu'ils ont maintes fois faites aux sommets du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt, et à l'ONU de doubler l'aide à l'Afrique. »  
(A/65/1, par. 35)

Certes, nous nous félicitons du rôle joué par le Groupe de pilotage mis en place par le Secrétaire général, qui a tracé à l'attention de la communauté internationale la voie à suivre pour accompagner l'Afrique dans la réalisation des OMD dans les domaines d'intérêt stratégique, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et le commerce. Cette implication aura cependant une portée limitée si les principaux donateurs pourvoyeurs d'aide publique au développement n'honorent pas leurs engagements.

Et c'est fort à propos que l'Union africaine relève que si l'Afrique a accompli des progrès remarquables dans la réalisation des OMD, le rythme, voire la qualité, des réalisations incite au mieux à une satisfaction mesurée.

Je voudrais à présent dire un mot sur un autre pilier important de l'activité de l'Organisation, dont traite le Rapport du Secrétaire général aux paragraphes 37 à 73, à savoir la paix et la sécurité. Il apparaît qu'au cours de l'année écoulée, l'Organisation a continué de s'impliquer sur le terrain, notamment en Afrique. Cette implication l'a amenée à faire appel à tous ses moyens d'intervention, allant de la prévention des conflits à l'appui à la consolidation de la paix en passant par les missions de maintien de la paix.

Avec les moyens somme toute modestes dont il dispose, le Cameroun a continué de s'impliquer à travers la mise à disposition et le déploiement d'observateurs militaires et de forces de police dans des missions de maintien de la paix de l'ONU au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Darfour, aux confins du Tchad et de la République centrafricaine, en République démocratique du Congo ou en Haïti.

Mon pays se félicite des avancées enregistrées sur divers théâtres d'opération grâce à l'action ou à l'accompagnement de l'ONU. Nous saluons en effet les

progrès enregistrés en Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des accords complémentaires à l'Accord de Ouagadougou et la consolidation de la paix. Au Burundi, le processus est également allé de l'avant avec la tenue d'élections faisant passer le pays de la phase du maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix. En République démocratique du Congo aussi, la mission de l'ONU s'est muée en mission de stabilisation. En Haïti, on s'achemine vers la stabilisation, malgré les retards imposés par le séisme du 12 janvier 2010.

Nous sommes, bien entendu, conscients du fait que les moyens disponibles sont sans commune mesure avec la multiplication constante des déploiements, sans parler de la diversité et de la complexité des mandats des missions. C'est pourquoi nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre sa réflexion, de concert avec les États Membres, dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux, afin de trouver des solutions à ces difficultés. Pour sa part, mon pays est solidaire de la mise en œuvre de ce programme qui, en diverses occasions, a recueilli une large adhésion des États Membres aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale.

Ce besoin de réforme du secteur du maintien de la paix m'amène, en conclusion, à parler du besoin de réforme de l'Organisation et du système dans son ensemble. Face aux drames de l'humanité, et de l'Afrique en particulier, qu'il s'agisse de développement ou de paix, le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale est une donnée incontournable. Il est clair que face aux défis qui nous interpellent, les Nations Unies déploient des efforts méritoires. Mais pour garantir la pleine efficacité de son action, l'Organisation doit recevoir de la part de tous ses Membres les moyens dont elle a besoin. Pour cela, elle doit refléter en permanence la volonté commune et demeurer le creuset du multilatéralisme et de la démocratisation des relations internationales.

À cet égard, en ce qui concerne l'enjeu du développement, le vœu d'un surcroît de solidarité et d'une refonte du système international en vue d'un ordre économique commercial et financier plus juste devrait être entendu. Et dans ce sens, les initiatives que l'ONU entend mener en direction du Groupe des Vingt et du Groupe des Huit suscitent quelque espoir.

Quant à l'ONU elle-même, le besoin tant exprimé d'une réforme du Conseil de sécurité qui devrait permettre d'assurer à l'Afrique aussi une présence

permanente, devrait nous engager vers une action résolue. Il s'agit là de mesures salutaires pour une organisation qui est, somme toute, le médiateur commun de nos intérêts supérieurs, dont la paix, la sécurité et le bien-être de tous sont les éléments les plus déterminants.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/65/1).

Il y a deux semaines, dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), Les dirigeants de nos pays ont réitéré les engagements que nous avons pris en 2000, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Alors que nous dressons le bilan de la réalisation des OMD, il apparaît à l'évidence que les avancées signalées par le Secrétaire général dans différents domaines tels que la réduction de la pauvreté, la scolarisation dans le primaire, la réduction de l'écart entre les sexes en matière d'éducation et l'accès à l'eau salubre sont quelque peu diminuées par le manque d'homogénéité des résultats obtenus et les différences importantes qui persistent dans la réalisation de tous les OMD, en particulier s'agissant des objectifs liés à la santé.

Au cours des 65 années d'existence de l'ONU, on n'a jamais vu une telle vague de fond en faveur du développement des plus pauvres et des plus vulnérables, d'entre nous dont l'immense majorité se trouve dans les pays en développement. Jamais on n'a vu aussi clairement ce qui doit être fait face aux différentes dimensions de la pauvreté et des inégalités et en ce qui concerne le partenariat mondial pour le développement à mettre en place.

Il est donc impératif de veiller à ce que nos engagements collectifs soient tenus dans les délais impartis. Les États assument certes la responsabilité principale de leurs propres stratégies et de leurs objectifs de développement mais nous ne pouvons nier que l'insuffisance des ressources disponibles entrave fortement la réalisation des OMD. Le partenariat mondial pour le financement du développement est un facteur indispensable de la capacité des pays en développement d'atteindre leurs cibles dans le cadre des OMD, en particulier celles qui sont liées aux besoins spécifiques de l'Afrique et des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement

et des pays les moins avancés sans littoral, qu'il faut continuer de traiter en priorité.

Nous souscrivons totalement aux propos du Secrétaire général selon lesquels la réalisation des OMD requiert la solidarité indéfectible et agissante de tous les États Membres et de volonté politique de la part des dirigeants du monde entier. Le moment est maintenant venu de traduire les nobles paroles dans les faits.

À l'instar du Secrétaire général, l'Inde place le problème des changements climatiques au premier rang de ses préoccupations. Nous sommes conscients des conséquences de ces changements sur les populations et les régions vulnérables de nos pays. Nous nous félicitons à cet égard de l'initiative du Secrétaire général relative au Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques et au Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial. L'Inde participera constructivement aux efforts déployés dans le cadre des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de parvenir à une issue ambitieuse et équitable.

Alors que le rapport du Secrétaire général rend bien le détail des priorités auxquelles se sont consacrées l'Organisation et ses Membres, ainsi que des progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, nous sommes frappés par l'absence singulière d'allusion aux progrès importants qui ont été réalisés pour faire avancer le programme de réforme du Conseil de sécurité. Le lancement de négociations sur des textes, de même que l'appui écrasant et énergique des États Membres de l'ONU à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories de sièges permanents et non permanents ne doivent pas être passés sous silence et méritent une mention particulière.

Les négociations intergouvernementales sur les réformes du Conseil de sécurité ont acquis une dynamique positive à la soixante-quatrième session, grâce à la décision des Membres de « continuer sans délai des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité » [*décision 64/568, par. a*] sur la base du texte de négociation. La capacité de l'Organisation de relever la grande variété de défis complexes qu'elle rencontre dépend dans une large mesure de notre aptitude à accepter qu'il existe un besoin criant de réforme au sein des principaux organes de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, et à

engager cette réforme. Nous sommes fermement convaincus que l'efficacité et l'actualité de l'entreprise multilatérale que représentent l'ONU et ses activités diminuent chaque jour que nous retardons la mise en œuvre de véritables réformes de son architecture de gouvernance.

J'attire également l'attention sur les progrès réalisés au niveau de la revitalisation de l'Assemblée générale. Le rôle de premier plan qu'elle joue en tant que principale instance de délibération, d'élaboration de politiques et de représentation de l'ONU est à respecter dans sa lettre comme dans son esprit. Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a réalisé au cours de la session précédente un travail digne d'éloges. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 64/301 sur la question, sur la base des conclusions du rapport du Groupe de travail spécial (A/64/903). Un certain nombre de dispositions tournées vers l'avenir ont été adoptées, y compris celles qui portent sur un rôle accru de l'Assemblée dans le choix et la nomination du Secrétaire général, ainsi que dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur le renforcement de l'institution de la présidence de l'Assemblée générale et sur l'amélioration de la qualité de l'information communiquée par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Le terrorisme représente une grave menace pour tous les États et toutes les sociétés. C'est une menace mondiale qu'il faut combattre par une action mondiale coordonnée et concertée. À cet égard, l'Inde pense que l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international, qui est en cours de négociation depuis plus de 15 ans, fournirait une solide base juridique à la lutte contre le terrorisme. Nous nous réjouissons, par conséquent, que le Secrétaire général, dans son rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (A/65/175) ait déclaré que la mise en œuvre globale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ne saurait être complète tant que l'on n'aura pas adopté de convention générale sur le terrorisme international.

À cet égard, les efforts menés actuellement, tels que le second examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, achevé il y a peu, l'institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le renforcement du régime de sanctions créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, sont des mesures dans la bonne direction.

L'Inde continuera de prendre une part active à toutes les activités de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme.

Les opérations de maintien de la paix demeurent la contribution la plus visible de l'ONU au maintien de la paix et de la stabilité dans les régions du monde déchirées par un conflit. Nous sommes l'un des plus importants fournisseurs de contingents et de ressources aux opérations de maintien de la paix et à ce titre nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer la capacité de cette Organisation de préserver la paix dans des situations de plus en plus complexes. Il s'agit de veiller à ce que les missions sur le terrain soient dotées des ressources et du savoir-faire voulus pour pouvoir exécuter leur mandat de maintien de la paix de manière satisfaisante.

Ma délégation suit de près les efforts déployés par le Secrétaire général en vue du renforcement de la capacité d'appui du Secrétariat en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous comptons que le Secrétariat procèdera en consultation étroite avec les pays fournisseurs de contingents et nous-mêmes pour faire progresser la stratégie mondiale d'appui aux missions qui a été dévoilée l'an dernier.

L'Inde demeure profondément consciente que le maintien de la paix ne saurait se substituer à la tâche d'édification de l'État et de consolidation de la paix. Le Gouvernement indien est attaché au principe, et à la pratique, de la consolidation de la paix. Nous sommes activement engagés dans le processus d'examen en cours de l'architecture de consolidation de la paix, autour des axes que constituent la Commission de consolidation de la paix et ses institutions. Un certain nombre de mécanismes novateurs ont été mis en place pour étayer les efforts de consolidation de la paix de l'ONU, notamment une collaboration avec la Banque mondiale; un élargissement de l'impact de la consolidation de la paix après un conflit grâce à l'amélioration des capacités civiles; l'optimisation du rôle positif que peuvent jouer les femmes dans la consolidation de la paix, et le renforcement du rôle de catalyseur du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous appuyons ces innovations. Nous souhaitons en outre souligner le caractère impératif de la prise en main des processus au niveau national et de l'ancrage des efforts de consolidation de la paix au niveau des pays.

Nous trouvons encourageants les signes positifs du regain de vigueur que semble connaître le débat

international sur le désarmement mondial en 2010. Pour l'Inde, dont les états de service en matière de non-prolifération sont irréprochables, l'objectif du désarmement nucléaire universel est absolument prioritaire. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus complémentaires et synergiques, qui nécessitent des efforts internationaux concertés et une coopération mondiale. Nous voudrions exprimer notre satisfaction face à l'initiative du Secrétaire général d'organiser une Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, laquelle est une juste expression de soutien à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, en même temps qu'une impulsion politique au programme de désarmement multilatéral.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Secrétaire général en faveur des principes de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous reconnaissons aussi le rapport synergique qu'ils entretiennent avec le bien-être des individus et le développement socioéconomique, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'examen auquel se livre le Conseil des droits de l'homme doit s'appliquer à trouver les moyens de préserver la transparence et l'intégration et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements dans la gestion des situations d'urgence sur le plan des droits de l'homme. Le Conseil doit en outre rationaliser le nombre des projets de résolution déposés à chaque session, ainsi que ses méthodes de travail et le mandat de ses procédures spéciales, sans pour autant remettre en cause notre engagement sur le plan des droits de l'homme, et veiller à ce que le dialogue entre le Conseil et les États Membres soit véritablement interactif.

Le renforcement institutionnel de l'Organisation, destiné à mieux lui permettre d'être fidèle à sa vision et à son mandat, a connu un regain de vigueur grâce à l'adoption de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système. L'Inde se félicite en particulier de la décision historique de créer une entité unifiée sur la question de la parité des sexes, ONU-Femmes. Nous attendons avec intérêt de voir cette entité devenir rapidement opérationnelle, et nous nous félicitons de la nomination de sa première

Directrice exécutive, Michelle Bachelet, Secrétaire générale adjointe d'ONU-Femmes.

Pour terminer, notre délégation s'engage à appuyer sans réserve les efforts de réalisation des objectifs importants que nous nous sommes fixés et de promotion des mandats importants qui ont été confiés à l'Organisation. Nous entendons poursuivre sur la lancée de l'année dernière en continuant de progresser sur les questions essentielles, et engager des échanges significatifs et pragmatiques sur les divers points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1). Ce rapport présente les activités de l'ONU pendant une période où les exigences et les attentes du monde à son égard étaient très élevées. Nous nous félicitons des efforts continus du Secrétaire général et du Secrétariat visant à aider les États Membres à répondre à ces attentes et à ces exigences.

Plus que jamais, le multilatéralisme est un impératif politique et pragmatique. Pour relever les nombreux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, une coopération renforcée et des processus de prise de décisions plus participatifs sont nécessaires. Dans certains domaines, les acteurs traditionnels l'ont déjà compris. Dans d'autres, on continue d'opposer une résistance au partage du pouvoir et des responsabilités. Nous devons tous faire constamment en sorte de renforcer l'Assemblée générale grâce à des initiatives concrètes. En outre, et c'est tout aussi important, il faut réformer et élargir le Conseil de sécurité pour permettre une participation accrue des pays en développement, y compris en tant que membres permanents.

L'Afrique est à juste titre une priorité essentielle dans divers domaines d'action de l'ONU. Ce statut prioritaire devrait toujours se refléter dans des initiatives spécifiques. Le continent africain occupe une place de choix dans l'action diplomatique du Brésil. Par le commerce et les investissements, nous conjuguons nos forces avec plusieurs gouvernements africains en vue de développer l'énorme potentiel du continent et de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide étrangère. Cette année, au cours de laquelle bon nombre de pays africains célèbrent le cinquantième anniversaire de leur décolonisation, le Brésil réaffirme son engagement en faveur d'une Afrique indépendante, prospère, juste et démocratique.



Parmi les nombreuses activités entreprises par l'Organisation, celles qui sont menées dans le domaine social méritent une attention particulière. La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont les principaux cadres qui guident notre action commune. Le Brésil est fier d'avoir réalisé presque tous les objectifs du Millénaire pour le développement et d'être en bonne voie de les atteindre tous d'ici à 2015. Nous estimons cependant qu'il ne sera pas possible de les atteindre sans un apport stable et prévisible d'importantes ressources financières supplémentaires, notamment aux pays les plus pauvres. Tous les États Membres doivent honorer leurs obligations internationales en la matière. C'est l'ensemble de la communauté internationale qui est responsable de l'incapacité d'un pays à réaliser ces objectifs, car il nous incombe à tous de promouvoir le développement.

La conclusion d'un accord mondial, global et ambitieux sur les changements climatiques reste un défi majeur qui exige l'adoption de mesures en rapport avec nos responsabilités communes mais différenciées et nos moyens respectifs. Le Brésil et d'autres pays en développement s'acquittent de leurs responsabilités en la matière. Il importe au plus haut point que la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aboutisse à des résultats positifs, avec des progrès concrets en ce qui concerne les questions relatives aux forêts, le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation, l'accès aux technologies et le renouvellement des engagements de Kyoto. Comme l'a indiqué le Ministre des affaires étrangères, M. Celso Amorim, dans son allocution lors du débat général, la présidence mexicaine peut compter sur le Brésil pour participer aux efforts visant à la réalisation de cet objectif.

Les droits de l'homme sont un pilier fondamental de l'ONU et un élément essentiel de son action. L'engagement du Brésil en faveur de la promotion des droits de l'homme est indéfectible. Le Conseil des droits de l'homme doit continuer à mener ses activités de façon constructive et non sélective, notamment par l'intermédiaire de l'examen périodique universel, tout en gardant sa capacité à se pencher sur des situations particulièrement préoccupantes. À notre avis, le dialogue et la coopération sont les meilleurs moyens d'assurer la protection des droits de l'homme.

Nous saluons la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). Le Brésil est prêt à collaborer avec la Présidente Michelle Bachelet et les États Membres pour promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, en autonomisant les femmes, nous autonomisons les sociétés.

On se souviendra de l'année 2010 comme de l'année au cours de laquelle la capacité de la communauté internationale à faire face aux urgences humanitaires a été mise à l'épreuve. D'Haïti au Pakistan, nous avons été témoins de remarquables succès mais aussi des limites des mécanismes en vigueur lors de catastrophes aux dimensions apocalyptiques. Nous devons impérativement redoubler d'efforts afin de garantir la fourniture d'une aide indispensable en temps opportun aux personnes qui en ont besoin et des moyens d'assurer la transition vers le relèvement et le développement. S'agissant d'Haïti en particulier, nous pensons que la tenue de la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti a été un bon exemple de la façon dont l'Organisation doit assister un pays dévasté par une catastrophe naturelle. Néanmoins, pour que cette action soit efficace, il est impératif que les donateurs tiennent leurs promesses dans les délais prévus.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent l'un des aspects les plus importants de l'action de l'Organisation pour des millions de personnes dans le monde. Nous appuyons fermement le partenariat continu entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat en vue de rendre ces opérations plus efficaces. Au cours de l'année à venir, nous espérons que des progrès continueront à être réalisés dans des domaines comme les liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, les contacts avec les populations locales et la protection des civils. Un défi particulièrement important se pose aujourd'hui, à savoir comment résoudre les problèmes complexes de sécurité et de développement grâce à des solutions spécifiques mais qui en même temps, se renforcent mutuellement. Ce n'est pas simple, mais c'est absolument nécessaire.

Pour instaurer un monde vraiment sûr, la promesse de l'élimination totale des armes nucléaires doit être tenue. Les réductions unilatérales sont louables mais insuffisantes, surtout quand elles s'accompagnent de la modernisation des arsenaux

nucléaires. Il existe un lien clair et indissociable entre le désarmement et la non-prolifération. Ce sont des processus qui se renforcent mutuellement, la meilleure garantie contre la prolifération nucléaire étant le désarmement nucléaire. Nous appuyons sans réserve la revitalisation de la Conférence du désarmement. Il faut maintenir l'équilibre entre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il ne fait aucun doute que nous vivons à une époque difficile, mais également riche de promesses. Le monde change et nous pouvons le rendre meilleur. L'ONU est et doit rester un instrument précieux pour nous aider à réaliser cet objectif commun. Le Brésil réaffirme son attachement total à l'Organisation.

**M<sup>me</sup> Kolontai** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne se félicite de la démarche conceptuelle présentée par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/1) pour régler les questions d'actualité qui préoccupent la communauté internationale, en particulier dans le contexte de l'exécution des engagements pris en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous appuyons l'application de mesures additionnelles en vue de mettre en place des mécanismes novateurs de financement et d'investissement et de fournir les ressources nécessaires pour renforcer la paix et la sécurité, répondre aux besoins humanitaires et assurer le respect des droits de l'homme.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général sur le principal mécanisme permettant de mettre en œuvre cette démarche, à savoir le multilatéralisme et les partenariats, car il n'existe pas d'autre solution.

Un excellent exemple de la manifestation de la politique de partenariat à l'ONU est l'adoption par consensus par l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/298). Nous devons nous employer de concert à faire en sorte que ce document complet soit appliqué intégralement et de manière effective.

Il y a quelques jours, la délégation biélorussienne a proposé, de cette tribune, une nouvelle idée en faveur d'un partenariat mondial destiné à appuyer des jeunes talents et à protéger la jeunesse du déclin social. Nous espérons que les États Membres donneront suite à

l'initiative du Biélorus et appuieront l'organisation de débats thématiques sur cette question à l'Assemblée.

L'instabilité économique mondiale actuelle montre combien il importe de prendre des mesures pour créer une économie viable. L'un des piliers de cette économie devrait être, avec d'autres secteurs, le secteur énergétique reposant sur l'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Nous sommes convaincus que les activités menées dans le domaine de l'énergie pourraient faciliter la mise en place d'un programme complet des Nations Unies sur l'énergie. Nous prenons note de la contribution du Secrétariat au règlement du problème lié à l'approvisionnement en énergie. À cet égard, nous nous félicitons des conclusions et des recommandations formulées par le Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques, s'agissant notamment de fournir un accès aux techniques modernes de production d'énergie. Nous espérons que l'ONU continuera de concourir à la création d'un partenariat mondial dans le secteur de l'énergie, en accordant une large place au transfert des techniques modernes de production d'énergie. Le Biélorus est disposé à contribuer à cet effort, et a déjà créé un laboratoire international sur les sources d'énergie renouvelables au sein de l'Institut de l'énergie de l'Académie nationale des sciences.

Le Biélorus souhaite vivement que les négociations sur le changement climatique aboutissent. Les modestes résultats obtenus à la Conférence de Copenhague montrent clairement qu'il faut prendre des mesures spécifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les efforts déployés par le Biélorus depuis plusieurs années pour garantir l'entrée en vigueur de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – contribuant ainsi à la sauvegarde générale du climat – ont hélas été vains jusqu'à présent. Nous prenons toutefois acte à cet égard de l'appui de la Chine, de l'Égypte, d'Israël, du Kirghizistan, de Maurice, du Maroc, de la République de Corée et de l'Ukraine, qui ont tous approuvé l'amendement proposé par le Biélorus à la soixante-quatrième session de l'Assemblée. Nous pensons que la position officielle du Secrétaire général en tant que dépositaire de la Convention et du Protocole de Kyoto contribuera pour beaucoup à accélérer le processus d'approbation de l'amendement proposé par le Biélorus.

Dans le contexte de l'assistance apportée par l'ONU aux États Membres qui sont aux prises avec des

catastrophes naturelles ou dues à l'homme, nous constatons que les effets de la catastrophe de Tchernobyl sont encore ressentis 25 ans après l'accident. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de toute la communauté internationale de parvenir à atténuer les conséquences de l'explosion de Tchernobyl. À cet égard, nous demandons à l'Assemblée d'appuyer le projet de résolution sur Tchernobyl.

Nous reconnaissons les effets positifs des mesures prises par l'ONU pour améliorer la situation sociale et économique dans le monde. Nous constatons toutefois que la mise en œuvre de ces mesures est impossible si l'on ne renforce pas les capacités économiques et le rôle politique des pays à revenu intermédiaire, qui peuvent sensiblement concourir à la croissance régulière de l'économie mondiale. Le Bélarus demande donc à l'ONU de procéder à une modernisation utile de ses méthodes de travail, en veillant avant tout à son efficacité économique et sociale.

Nous nous félicitons du rôle de chef de file joué par le Conseil économique et social, qui, en tant que coordonnateur, doit marquer de son empreinte l'action menée dans ce domaine. Dans le même temps, nous estimons qu'il convient de s'intéresser davantage aux travaux des mécanismes intergouvernementaux, notamment le Forum pour la coopération en matière de développement qui relève du Conseil économique et social. La participation des parties concernées au Forum, notamment le secteur privé, lui permettra de régler nombre de questions épineuses, notamment la réalisation des OMD. Les exposés que les pays présentent volontairement au débat de haut niveau du Conseil sont un autre outil important permettant de confronter les expériences et de promouvoir la coordination. Le Bélarus présentera son rapport national à la session annuelle de 2011 du Conseil économique et social.

La réalisation des OMD est une question de portée internationale. Toutefois, la responsabilité principale en la matière incombe aux gouvernements nationaux. Grâce aux politiques sociales vigoureuses du Gouvernement bélarussien, au cours des 10 dernières années, le revenu national a été multiplié par trois, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a été divisé par huit et le taux de chômage par trois. Nos taux de mortalité maternelle et infantile se rapprochent de ceux des pays développés et la proportion de femmes siégeant au Parlement dépasse

maintenant 30 %. Le Bélarus a donc déjà réalisé la plupart des OMD et a l'intention d'atteindre les autres d'ici à 2015.

Dans sa progression vers la réalisation des OMD, le Bélarus a fait la preuve de son attachement aux droits de l'homme. À cet égard, nous appelons l'attention sur l'observation qui figure dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle la protection des droits de l'homme doit faire partie intégrante des efforts déployés par les États Membres dans le domaine du développement. Le Bélarus souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'année 2010 s'avère cruciale pour les activités liées au désarmement et à la non-prolifération. Cette année a été marquée par un certain nombre d'activités internationales liées au désarmement. Les résultats de ces réunions ont prouvé que parmi toutes les nombreuses questions liées à la sécurité internationale, la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération demeure tout à fait pertinente. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai dernier a fait ressortir l'importance du maintien et du renforcement de cet instrument international. Nous espérons qu'en vue de la réalisation rapide des objectifs du Traité, les travaux des États parties au Traité s'appuieront sur le document final de la Conférence (NPT/CONF.2010/50), qui comprend notamment une liste spécifique des mesures futures. Nous pensons que le fait de donner aux États non dotés de l'arme nucléaire des assurances de sécurité négatives sur la base d'un document juridiquement contraignant consolidera considérablement le régime de non-prolifération.

Le Bélarus se félicite des efforts déployés par l'ONU pour lutter contre la prolifération illicite et incontrôlée des armes légères et de petit calibre. Nous espérons que cette question continuera de faire partie intégrante des activités de l'Organisation en matière de désarmement. Nous avons appris avec satisfaction que le Secrétaire général déploie des efforts pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Le Bélarus est favorable à l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui permettrait d'examiner des questions importantes liées à la revitalisation de la Conférence. Nous espérons que cette importante instance de négociation sur le désarmement sortira bientôt de la crise qui la mine et qu'une vigueur nouvelle sera insufflée à ses travaux de fond.

Le Bélarus a toujours été d'avis que la mise en œuvre fructueuse de la Stratégie mondiale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme dépend d'un fondement juridique international fiable permettant aux États de mener une action contre le terrorisme. Nous pensons que l'Assemblée générale peut, sans pour autant se substituer au Conseil de sécurité, apporter une contribution importante aux efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme en achevant rapidement ses travaux sur une convention générale relative au terrorisme. Le Bélarus est disposé à mener des débats constructifs en vue d'aboutir au texte définitif du projet de convention. Nous soulignons également l'importance de l'appui technique fourni par des organes tels que le Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Agence internationale de l'énergie atomique, Interpol et d'autres organisations.

Le Bélarus se félicite de la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ainsi que des nouvelles stratégies visant à réglementer les activités opérationnelles et d'autres éléments importants figurant dans la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système. Malheureusement, il semblerait que cela soit le seul exemple de réforme réussie de l'ONU. Nous demandons donc au Secrétaire général de poursuivre ses efforts dans ce domaine. Nous pensons que nos efforts conjoints pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale devraient se voir accorder la plus haute priorité.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1) au cours de l'année écoulée, au moment même où nous entamons la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous estimons que le rapport est complet, équilibré et, surtout, qu'il avance des suggestions sur les grands défis auxquels l'ONU est confrontée pour répondre à nos attentes dans un contexte international qui a connu plus de bas que de hauts.

Le Secrétaire général estime que ces défis peuvent être regroupés en trois grandes catégories : un monde plus prospère, débarrassé de la pauvreté; un monde plus vert et plus viable; et un monde plus sûr, libéré du risque d'un holocauste nucléaire. Ces défis sont, en effet, de premier ordre mais, pour notre part, nous rajouterions trois autres catégories, que je vais décrire plus loin.

S'agissant de la première catégorie, la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a eu lieu récemment, a apporté une nouvelle preuve non seulement de la capacité de notre organisation de réunir tous les États au plus haut niveau, mais aussi de son efficacité lorsqu'elle s'emploie à promouvoir le développement. Nous devons persister dans cette tâche cruciale et insister pour que chacune des parties s'acquitte des responsabilités qui sont les siennes en vertu de l'accord auquel elles sont parvenues en 2000. Par ailleurs, bien que l'ONU ne soit peut-être pas appelée à jouer un rôle central dans la gestion des conséquences de la crise économique et financière de 2008 – l'une des plus grandes catastrophes de notre temps –, son autorité morale et sa composition universelle lui octroient forcément un siège à la table où l'on discute de cette question.

Dans le même temps, nos instances intergouvernementales – notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales, ainsi que leurs secrétariats respectifs – continuent d'influer sur le programme prioritaire de développement au niveau international et dans chacun de nos pays, tandis que les programmes et organismes spécialisés du système contribuent, eux, de manière irremplaçable à la coopération pour le développement.

Pour ce qui est de la deuxième catégorie, l'ONU a sans nul doute ouvert une brèche avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, à Rio de Janeiro, dont l'énorme impact sur le terrain et dans le monde des idées fera l'objet d'une évaluation dans deux ans. Parallèlement, l'Organisation déploie des efforts considérables pour faire face à ce qui est sans doute la nouvelle question la plus importante pour notre génération : les changements climatiques et leur incidence dans tous les domaines de l'activité humaine. Il est indispensable d'accomplir des progrès à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Cancún. Sur ce point, l'ONU est une nouvelle fois appelée à jouer un rôle crucial.

La troisième catégorie, celle relative à un monde plus sûr, se manifeste de différentes façons, à commencer par ce qui constitue l'activité fondamentale de notre organisation, c'est-à-dire la promotion et le maintien de la paix, auxquels s'ajoute la consolidation

de la paix. On peut penser qu'il s'agit là de la catégorie où notre organisation a connu les plus grandes innovations : depuis le cadre conceptuel offert par l'initiative Horizons nouveaux en matière de maintien de la paix, jusqu'à la création, il y a cinq ans, de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Des progrès conceptuels et pratiques ont également été réalisés dans divers domaines tels que la protection des civils dans les situations de conflit, en particulier les civils vulnérables, tels les femmes et les enfants. Cependant, les récents événements qui se sont produits en République démocratique du Congo montrent bien à quel point cette tâche est difficile. Par ailleurs, nous nous félicitons de la nouvelle impulsion que le Secrétaire général souhaite donner à la question du désarmement, un sujet relativement statique et négligé ces dernières décennies.

Aux trois grandes catégories qu'il a mentionnées, le Secrétaire général aurait pu en ajouter trois autres : premièrement, l'objectif fondamental de l'ONU de promouvoir et de défendre les droits de l'homme; deuxièmement, l'importance de plus en plus marquée de l'Organisation en matière d'assistance humanitaire; et, troisièmement, des questions transversales telles que l'égalité entre les sexes.

En ce qui concerne la promotion des droits de l'homme, de nouvelles questions sont apparues ces dernières années, notamment la responsabilité de protéger nos populations respectives du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité; la nécessité d'accorder une plus grande attention à la situation des peuples autochtones; l'action pour lutter contre l'impunité et instaurer l'état de droit; ainsi que, de manière plus immédiate, la possibilité d'entreprendre l'examen du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme.

Le rôle de fournisseur d'aide humanitaire joué par l'ONU est devenu manifeste ces dernières années à la faveur de situations dramatiques, tels le tremblement de terre qui a rasé Port-au-Prince en Haïti et, plus récemment, les inondations qui ont touché des millions de personnes au Pakistan. Malgré l'ampleur extraordinaire des besoins auxquels devaient répondre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes spécialisés, le système a su réagir de manière satisfaisante.

Enfin, pour ce qui est des questions transversales, la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme – ONU-Femmes – est au cœur de notre programme. La nomination à sa tête d'une personnalité éminemment respectée, l'ancienne Présidente chilienne Michelle Bachelet, qui en sera le premier Directeur exécutif n'en a suscité que plus d'espérances concernant l'impulsion que l'Organisation pourra donner dans ce domaine.

Ce petit échantillon qui illustre l'ampleur et la diversité du programme dont nous sommes saisis – sans même aborder les autres domaines prioritaires, comme la lutte contre la criminalité transnationale, la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste et l'analyse des migrations internationales –, souligne le caractère unique de l'Organisation des Nations Unies et son actualité en dépit de ses failles, que nous connaissons tous, et des critiques dont elle ne cesse de faire l'objet de la part de ses détracteurs.

Cela étant dit, il faut reconnaître que la structure institutionnelle que nous continuons d'épouser a été conçue pour répondre aux problèmes du XX<sup>e</sup> siècle, pas nécessairement ceux du XXI<sup>e</sup> siècle. On a tout de même progressé en matière de gestion administrative, comme de coordination et de cohérence du système et l'on s'est acheminé lentement mais sûrement vers l'intégration au programme de travail des sujets nouveaux. Toutefois, on pourrait arguer que les progrès enregistrés ont été trop lents, insuffisants, voire, dans certains cas, superficiels. La réforme du Conseil de sécurité, celle qui prime toutes les autres réformes, reste une question en souffrance. L'heure est venue de nous attaquer sérieusement à cette question, car outre qu'une solution permettant de rendre le Conseil plus représentatif est un objectif en soi, elle permettrait également d'ouvrir la voie au reste des réformes auxquelles doit procéder notre organisation pour réaliser tout son potentiel.

Je voudrais terminer par quelques mots sur notre Secrétariat et sur le personnel qui y travaille, en mémoire, d'abord, des 105 fonctionnaires qui ont perdu la vie en Haïti dans l'exercice de leurs fonctions, et peut-être aussi un peu en raison de ma position actuelle de Président de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Pouvoir compter sur un Secrétariat qui inspire le respect aux États Membres est essentiel pour la bonne marche de l'Organisation. Il faut pour cela une direction sans faille de la part du Secrétaire général et un personnel extrêmement compétent et motivé, au Siège comme sur le terrain.

Nous estimons avoir la chance de disposer d'un Secrétariat qui réunit ces différents critères à un degré élevé, mais qui, comme toujours dans la vie, peut encore mieux faire. Voilà pourquoi l'exercice auquel l'Assemblée générale va se consacrer cette année dans le cadre de l'examen de ses politiques de gestion des ressources humaines est important, et pourquoi il s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'Organisation, que nous appelons de nos vœux.

**M. Badji** (Sénégal) : Je voudrais saisir l'occasion que nous offre l'examen, en ce début de session, du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/65/1, pour renouveler au Président les chaleureuses félicitations de la délégation sénégalaise pour son élection à la présidence de cette soixante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Nul doute que ses qualités de diplomate émérite et sa grande expérience de la scène internationale nous permettront de faire des progrès significatifs dans notre quête commune de solutions aux problèmes qui assaillent l'humanité. Dans l'accomplissement de son exaltante mission, il peut compter sur le soutien agissant de la délégation sénégalaise.

Aujourd'hui, plus que jamais, la globalisation des crises, qui transcendent les frontières et les différences, nous rappelle cette exigence impérieuse d'une approche multilatérale plus engagée et inclusive, si nous voulons peser collectivement sur l'avenir des générations futures. Les réflexions que nous avons partagées à l'occasion du débat général il y a quelques jours seulement militent toutes en faveur d'une nouvelle manière de penser et d'agir de la communauté internationale, pour l'élaboration de solutions hardies en vue de libérer notre monde des multiples turpitudes qui y inhibent l'épanouissement de l'homme.

Le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui s'est conclu il y a une quinzaine de jours nous a rappelé le constat gênant des avancées timides dans notre dessein commun d'atteindre ces objectifs, conformément à nos engagements, d'ici à 2015, comme le souligne, du reste, le rapport du Secrétaire général.

À travers les engagements contenus dans le document final de ce Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1), nous prenons rendez-vous avec les pauvres et les démunis de ce monde pour 2015. Nous avons la responsabilité collective et historique d'atteindre ces

objectifs qui, de toute évidence, sont les conditions minimales auxquelles toute personne peut prétendre pour mener une existence décente. Le temps de l'action a sonné et nous devons agir vite. Tâchons donc de le faire, pour ne pas décevoir les attentes des millions d'hommes et de femmes confrontés quotidiennement au mal-être et au désespoir.

Mais chacun doit jouer sa partition, pays développés comme pays en développement, tant il est vrai que, quels que soient les efforts impératifs que nos pays doivent entreprendre, ils ne pourront y parvenir qu'avec l'effectivité des engagements souscrits dans les autres cadres et partenariats existants pour, entre autres, gérer la dette, promouvoir un commerce libre et équitable, améliorer le volume, la qualité et les mécanismes d'octroi de l'aide, et faciliter l'accès aux technologies modernes.

Pour ce qui est de l'Afrique, qui accuse un grand retard dans la réalisation des OMD, il s'agit pour nous, à la suite du Secrétaire général, de réaffirmer avec force que « [l']Africain n'a besoin ni de pitié, ni de charité : ce dont il a besoin, ce sont des outils qui lui permettent de créer des emplois et des revenus » (A/65/1, par. 35).

En vérité, plus qu'un besoin, c'est pour nous une urgente nécessité que de repenser et de réformer les méthodes et modes d'action qui ont jusque-là guidé notre démarche, pour les adapter aux réalités géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle, l'enjeu étant avant tout de rompre avec le statu quo qui consacre la marginalisation d'une bonne partie des États Membres, et d'établir un ordre mondial au sein duquel l'Afrique jouera pleinement le rôle qui doit être le sien. Transparence, ouverture, inclusion : tels doivent donc être les maîtres mots de ce nouvel ordre que nous voulons construire ensemble.

La situation sécuritaire en Afrique connaît des avancées significatives, enregistrées dans le règlement des crises et des conflits dans des pays comme la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Soudan. Mais ces progrès ne doivent pas nous faire perdre de vue la situation tragique dans laquelle est plongée la Somalie, qui mérite qu'on lui accorde une plus grande attention. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devraient envisager une action commune pour mettre un terme à ce drame humain qui continue de se dérouler sous nos yeux.

Sous ce rapport, en dépit des progrès satisfaisants notés çà et là, nous continuons, au regard de la

complexité de plus en plus grande des conflits, à nous interroger sur le mode d'intervention des Nations Unies sur les théâtres d'opérations. N'est-il pas nécessaire d'envisager l'intégration de la consolidation de la paix au sein des opérations de maintien de la paix, qui comprendraient une composante civile plus importante et mieux outillée? C'est là une question qui devrait, sans doute, être prise en compte dans le cadre de l'examen de la Commission de consolidation de la paix. Il serait tout aussi judicieux d'explorer davantage les sentiers de la diplomatie préventive au regard des coûts exorbitants des opérations de maintien de la paix et des conséquences dramatiques des conflits. Dans ce cadre, l'accent devrait être mis sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre le trafic de drogue, le commerce illicite des armes et toutes les formes de violation des droits de l'homme.

S'agissant, justement, de la question des droits de l'homme, l'examen du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme prévu au cours de la présente session devrait être mis à profit pour en corriger les lacunes fonctionnelles et structurelles, afin de dissiper les polémiques et les confrontations et de faire de cet organe un espace de dialogue d'où puissent émerger des compromis dynamiques susceptibles de préserver la dignité humaine.

L'Organisation des Nations Unies doit également jouer pleinement le rôle de garant de l'ordre juridique international, qui, pour être juste et efficace, doit s'adosser au respect et à la promotion de l'état de droit. C'est lorsque nous sommes unis dans un même élan que nous sommes mieux à même de prévenir les crimes graves que sont le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, et de réagir de manière prompte et efficace lorsqu'ils sont commis. En vérité, nous avons la responsabilité commune d'agir pour que ne se reproduisent plus jamais les atrocités auxquelles nous expose la perpétration de ces crimes graves et d'œuvrer pour l'émergence d'une justice pénale internationale efficace, juste, impartiale et apolitique.

De la même manière, nous devons tout mettre en œuvre pour réussir notre croisade contre le terrorisme. Le défi est certes énorme, mais le pari est à notre portée, si nous manifestons la foi et l'engagement que requiert le défi à relever. Il va sans dire que la mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par tous les acteurs pertinents constituera une avancée notable dans notre lutte

commune pour l'élimination totale du fléau du terrorisme.

S'il est indéniable qu'à travers ses actions, l'Organisation des Nations Unies se dresse comme une plate-forme incontournable dans la recherche de solutions aux préoccupations existantes, force est de reconnaître que devant la complexité des défis émergents et la gravité des nouvelles menaces, des failles ou lacunes plus ou moins profondes risquent de rendre moins performante notre action. En tant qu'Organisation universelle, l'ONU a la responsabilité principale d'y faire face, en exerçant pleinement ses prérogatives, pour apporter des réponses optimales aux obstacles qui se dressent devant la quête continue de progrès.

Aussi est-il heureux que notre organisation se soit enrichie de l'arrivée d'une nouvelle institution, ONU-Femmes, mettant en orbite la dimension genre dans l'ordre du jour international. Je voudrais, ici, assurer de l'appui total du Sénégal cette nouvelle entité, et la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> la Présidente Michelle Bachelet, en exprimant mon vœu ardent que sa contribution sera un enrichissement pour notre organisation, dont le mandat et la portée universels se trouvent ainsi renforcés dans le domaine en question.

Pour terminer, je voudrais encourager vivement les peuples palestinien et israélien, condamnés à vivre ensemble, à trouver les ressources indispensables pour créer les conditions d'une coexistence dans la paix et la sécurité. Cela devra passer inmanquablement par la création, aux côtés d'Israël, d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, dans des frontières sûres et internationalement reconnues. C'est la voie du salut dans cette région, le vœu ardent de mon pays, le Sénégal.

**M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Cela ne fait que quelques semaines que nous avons donné le coup d'envoi de la présente session et déjà, les travaux réalisés par l'Assemblée sont fort importants. J'aimerais donc exprimer ma sincère reconnaissance au Président pour la façon exemplaire dont il dirige les débats et la manière dont se déroulent les travaux de la présente session.

Comme le Secrétaire général l'a noté à juste titre dans son rapport (A/65/1), l'Organisation des Nations Unies dispose d'un cadre concret servant de guide à son action : il s'agit de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il importe donc au plus haut

point que la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement ait servi de cadre à la réaffirmation de notre volonté d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en 2000.

Nous sommes tous conscients des gigantesques tâches qui nous restent à accomplir d'ici à 2015. Les progrès enregistrés récemment par l'Organisation montrent qu'il est possible de mettre au point des outils spécifiques pour améliorer considérablement le bien-être et les conditions de vie des plus nécessiteux et garantir le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes. Je voudrais en citer deux : l'adoption du plan d'action quinquennal mis au point par les Membres en septembre dernier, et le lancement, sous l'égide du Secrétaire général, de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, qui a reçu plus de 40 milliards de dollars en promesses de financement.

La Colombie prend également acte de la priorité spéciale donnée par le Secrétaire général aux problèmes que dressent les changements climatiques devant la communauté internationale, et elle se félicite que les mesures définies par le système des Nations Unies en la matière fassent l'objet des consultations qui s'imposent avec les États.

En tant que pays présentant une très grande diversité et une vulnérabilité particulière aux changements climatiques, la Colombie veut croire que nous parviendrons à des accords tant à Nagoya, pour la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qu'à Cancún, dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il importe de reconnaître que changements climatiques et biodiversité sont intrinsèquement liés et, en conséquence, de prendre des mesures coordonnées entre les Conventions qui abordent ces deux thèmes au sein du système des Nations Unies.

Nous répétons que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut qu'on accorde un rôle de première importance à la coopération internationale. L'économie mondiale commence à montrer des signes de relèvement d'une de ses crises les plus graves, et le moment est venu de tenir les engagements pris en matière de coopération et d'assistance par l'ensemble de la communauté internationale.

La Colombie a réussi à relever les défis qui mettaient en cause sa viabilité en tant qu'État.

Aujourd'hui, grâce au renforcement de nos institutions démocratiques, à l'amélioration considérable de la sécurité et à nos potentialités de développement économique et social, nous sommes considérés comme un exemple à suivre. L'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre l'adversité nous a permis de développer des capacités techniques et opérationnelles que nous partageons avec divers pays. Des questions comme la conservation et l'utilisation durable des forêts, les énergies renouvelables, la lutte contre le terrorisme et le trafic de stupéfiants, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, l'assistance humanitaire, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes armés illégaux ne sont que quelques-uns des domaines où la Colombie peut apporter sa contribution pour garantir la protection des biens publics mondiaux, que le Secrétaire général mentionne dans son rapport, et l'accès à ces derniers.

S'agissant de certaines de ces questions, nous souhaitons encourager le travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, étant donné que nous devons progresser de manière plus ferme et résolue dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour lancer de nouveau un appel à tous les États afin que nous intensifions nos efforts pour convenir d'une convention générale contre le terrorisme et la promouvoir sans plus tarder.

De même, en 2012, nous devons conclure un traité sur le commerce des armes équilibré, juridiquement contraignant et conforme aux normes les plus élevées possibles car, comme le constate le Secrétaire général dans son rapport, les ventes d'armes non réglementées ont des effets défavorables sur la stabilité, le développement et les droits de l'homme.

Par ailleurs, il faut souligner les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a élargi son rôle d'appui aux processus de paix et de stabilisation et fait une utilisation innovante des ressources dont elle dispose dans l'exercice de la diplomatie préventive.

Pour ce qui est du rôle des opérations de consolidation et de maintien de la paix, il importe de continuer à renforcer les mécanismes de coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les autres organes afin que, dans le cadre de leurs compétences respectives, l'on puisse mener des travaux intégrés et inclusifs car, comme l'indique



le Secrétaire général, les activités de maintien et de consolidation de la paix sont des instruments qui ne remplacent pas le règlement politique durable des crises.

Cette année, le monde a été frappé par les pires catastrophes naturelles que nous ayons jamais connues, et l'Organisation a fait face à des défis particulièrement difficiles pour aider les victimes de ces désastres. Le moment est venu de renforcer les mesures de prévention des catastrophes et d'atténuation des risques, ainsi que la coordination de l'assistance humanitaire et les mesures de consolidation des transitions durables vers le développement.

Il faut accorder une attention particulière au cas d'Haïti, car comme le Président Juan Manuel Santos l'a déclaré devant cette assemblée (voir A/65/PV.15), la population de ce pays frère continue de subir les conséquences du séisme du 12 janvier dernier. Près de neuf mois se sont écoulés depuis ce drame, et nombre des engagements que nous avons pris à l'égard du Gouvernement et de la population d'Haïti ne se sont toujours pas concrétisés. Nous ne pouvons pas oublier ceux qui ont besoin de nous et qui ont placé leurs espoirs en l'Organisation, surtout lorsque nous avons pour objectif de trouver des solutions à long terme.

Il y a dans le rapport du Secrétaire général un élément intersectoriel de la plus haute importance. Je veux parler ici de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 64/289, qui a porté création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). Nous nous réjouissons que l'ex-Présidente du Chili, M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, ait été nommée Secrétaire générale adjointe de cette nouvelle entité, avec pour double mandat de promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités de l'Organisation et de renforcer la coopération des États en la matière.

Cette année, au cours de laquelle les missions de l'ONU ont subi le plus grand nombre de pertes en vies humaines, la Colombie voudrait se joindre au Secrétaire général pour rendre hommage à tous ces fonctionnaires qui ont perdu la vie pour la défense des idéaux de notre organisation.

Enfin, la Colombie remercie le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation, reflet du travail diligent qu'il entreprend avec toute l'équipe du Secrétariat afin de

réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés, et je lui réitère ici l'appui permanent de ma délégation à la réalisation fructueuse et efficace de ses activités.

**M. Ali** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/65/1), qu'il a présenté à cet organe le 23 septembre (voir A/65/PV.11). Dans l'ensemble, ce rapport est plus positif que les rapports des années précédentes; il indique que l'Organisation a réussi à faire davantage au cours de l'année écoulée en dépit de défis mondiaux persistants. Nous félicitons les hommes et les femmes de l'ONU qui ont réussi à mener à bien le mandat de l'Organisation.

Cette année, l'ONU s'est enrichie d'un nouvel organe, ce dont mon pays se félicite, une entité consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, appelée ONU-Femmes.

L'autonomisation de la femme n'a rien de nouveau pour la Malaisie, qui a mis en place ce type de politique depuis l'époque de notre lutte pour l'indépendance. Les femmes ont toujours été une partie importante de la population active du pays, occupant depuis déjà le début des années 80 des postes à responsabilités tels que Gouverneur de la Banque centrale, ministre de la justice, solliciteur général et trésorier général. Et puis bien sûr, il y a eu les ambassadrices, les chefs de département et les chefs d'entreprises. Mais pour certaine raison, il n'y a jamais eu beaucoup de femmes dans la politique, soit environ 10 % au niveau national, ce qui est bien inférieur à la moyenne internationale de 19 %.

Lorsque les États Membres ont voté à l'unanimité de créer ONU-Femmes en juillet de cette année, cela a été un moment historiquement important dans les activités de l'Organisation. Cela signifiait que le mouvement mondial d'autonomisation des femmes était enfin arrivé et que l'objectif d'une véritable égalité se rapprochait. Cela signifiait également que la rationalisation de la participation des femmes à l'intérieur de l'ONU serait encore plus importante qu'auparavant. Il faut se féliciter de la nomination par le Secrétaire général dans son cabinet et à des postes de secrétaire général adjoint d'un certain nombre de femmes compétentes, productives et dynamiques, en reconnaissance de leur travail et de leurs capacités.

Au cours de l'année écoulée, il s'est également produit un certain nombre d'événements historiques, tant au niveau des activités de l'Organisation que du mandat qui lui a été confié. En décembre 2009,

Copenhague a accueilli un sommet sur les changements climatiques qui a réuni des négociateurs venus du monde entier, mais cette conférence n'a pas réussi à tenir la promesse d'un monde meilleur. Bien que les attentes d'un accord historique à Copenhague aient été élevées, elles n'étaient nullement irréalistes, en particulier pour les nations menacées dans leur survie même. Lors de la réunion prévue à Cancún cette année, nous aurons une nouvelle chance de véritablement changer notre avenir. L'Organisation peut jouer un rôle clef en veillant à ce que nous ne laissions pas de nouveau passer cette occasion de mettre en place le monde de l'après-Kyoto, un monde viable et satisfaisant.

Le deuxième événement historique qui a eu lieu au cours de l'année écoulée pour l'Organisation a trait au budget ordinaire de l'ONU elle-même. Cette année, le budget ordinaire de l'ONU a dépassé 5 milliards de dollars pour la première fois depuis la création de l'Organisation. Il y a seulement quatre ans, le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 3,8 milliards de dollars. Cela signifie que dans ce laps de temps, le budget de l'ONU a augmenté de 30 %. Bien que ces chiffres en eux-mêmes ne soient pas particulièrement spectaculaires, dans un monde aux ressources de plus en plus limitées où la viabilité est un concept clef, l'ONU doit absolument trouver des moyens novateurs d'arrêter l'expansion de son budget. Pour commencer, il faut éliminer les doubles emplois au sein du système des Nations Unies qui conduisent à la création de postes administratifs. Il faut également se rappeler que ce chiffre ne tient pas compte des presque 8 milliards de dollars alloués aux seules activités de maintien de la paix.

Troisièmement, le déploiement du personnel de maintien de la paix de l'ONU en 2009 a atteint, comme l'indique le Secrétaire général, des niveaux sans précédent, les effectifs de personnel déployés s'élevant à 124 000 personnes. Étant donné que c'est l'un des piliers de l'activité de l'ONU, le déploiement de personnel des Nations Unies en vue de maintenir la paix et la sécurité reste un élément important de l'action globale de l'ONU. Mais il faut espérer que ces chiffres diminueront notablement avec le retrait ou la réduction des effectifs prévus dans trois des 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies déployées actuellement. Nous espérons également que l'approche intégrée qui va être appliquée permettra à l'ONU de gérer avec plus d'efficacité sa présence sur le terrain.

Le quatrième événement marquant de cette année pour l'Organisation a été le nombre de nouvelles urgences humanitaires qu'elle a dû gérer. En tout, 43 nouvelles urgences humanitaires sur une période d'environ 12 mois pourraient opérer des ponctions supplémentaires sur les ressources de l'ONU, l'empêchant ainsi de répondre de manière efficace et rationnelle à de telles urgences. La Malaisie note qu'il y a chaque année un plus grand nombre de catastrophes naturelles. Nous pensons que, dans une certaine mesure, cela pourrait être imputable au phénomène des changements climatiques. La seule façon de résoudre la question de la fréquence croissante des catastrophes naturelles serait de s'attaquer dès maintenant au problème des changements climatiques, car il est plus impératif que jamais de mobiliser la volonté de chacun pour faire face à ce défi mondial.

S'agissant de l'assistance humanitaire, la Malaisie reste profondément préoccupée par l'augmentation du nombre des attaques dirigées contre les travailleurs humanitaires opérant sous la bannière de l'ONU. Ces attaques, bien qu'elles ne soient ni excusables ni acceptables, doivent certainement être fondées sur des griefs supposés et une méfiance à l'égard de l'Organisation dans son ensemble. À court terme, la proposition du Secrétaire général de revoir et réaménager le dispositif de sécurité permettrait à l'Organisation de poursuivre l'une de ses principales activités. Néanmoins, à plus long terme, nous devons repenser la manière dont nous travaillons. Des programmes à long terme doivent être mis en place pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain, notamment en lançant des campagnes de relations publiques.

Il n'y a pas si longtemps ceux qui portaient le casque bleu de l'ONU ou qui travaillaient sous la bannière de l'ONU étaient traités avec suffisamment de déférence pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches. Nous devons rétablir ce niveau de respect pour le travail de l'Organisation, ce qui serait plus efficace pour garantir la sûreté et la sécurité de son personnel, que de faire étalage de sa force militaire ou de s'enfermer dans une bulle. Les deux pierres angulaires de l'activité de l'ONU – le maintien de la paix et l'assistance humanitaire – ne doivent pas être mises à mal.

Chaque année, nous tous qui sommes présents dans cette salle attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. En effet, en tant qu'États Membres de l'Organisation, nous

sommes directement concernés par ses succès, par ses faiblesses, et surtout par les activités qu'elle mène pour le village planétaire dans lequel nous vivons. Comme beaucoup l'ont dit, y compris le Secrétaire général lui-même, l'ONU est bien plus qu'un simple ensemble de bâtiments, de principes, d'idées ou d'idéaux. L'ONU est plus que la somme de ses Membres actuels unis dans l'action. C'est une organisation dont l'action est stimulée par l'effet multiplicateur de la force de ses Membres. C'est la raison pour laquelle de nombreuses nations sont déterminées à faire en sorte que l'Organisation fonctionne et qu'elle continue de faire du bon travail partout dans le monde.

Pour de nombreux petits pays ou pays en développement dans le monde, le travail de l'ONU sert à combler les lacunes en matière de capacités qu'ils ne peuvent espérer combler seuls. Bien que l'ONU ne puisse pas répondre aux attentes de chacun, il n'en demeure pas moins qu'elle reste la meilleure chance que nous ayons de construire un monde meilleur, juste et sûr.

**M. Acharya** (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa présentation détaillée de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1). Ce rapport contient des observations et des suggestions judicieuses sur certaines questions clefs figurant au programme de l'ONU. Dans l'ensemble, il constitue une bonne base sur laquelle fonder des délibérations intergouvernementales constructives et détaillées sur des questions revêtant une grande importance pour la communauté mondiale. Nous notons avec satisfaction que l'action de sensibilisation aux questions de développement s'est considérablement accrue cette année, mais nous sommes encore loin de pouvoir réaliser les objectifs de développement conformément aux engagements pris.

D'après les conclusions de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui s'est tenue le mois dernier, il faudra accélérer le pas si l'on veut atteindre tous les objectifs d'ici à 2015. Nous sommes heureux de voir que l'on admet généralement que si des progrès ont été accomplis sur de nombreux fronts, nous devons néanmoins intensifier nos efforts de manière plus cohérente et globale, en particulier grâce à des partenariats mondiaux. Il a été souligné en particulier que les pays et les régions qui ont pris du retard, tels que les pays les moins avancés (PMA), auraient besoin d'un appui concret supplémentaire de la part de la communauté internationale pour pouvoir diriger eux-

mêmes l'exécution des programmes élaborés pour réaliser les OMD. Les conditions de vie déjà précaires des populations des PMA qui vivent dans la pauvreté et souffrent de la faim se sont détériorées à la suite des crises économique, financière, alimentaire et énergétique, multiples et interdépendantes conjuguées aux effets négatifs et disproportionnés des changements climatiques.

Comme cela est noté dans le rapport intitulé « Tenir les engagements pris » (A/64/665), nous aurions aimé que la situation particulière des PMA soit clairement présentée dans le rapport actuel du Secrétaire général, compte tenu des défis monumentaux en matière de développement qu'ils doivent relever, en tant que groupe le plus vulnérable. Nous sommes d'avis, et cet avis est généralement largement partagé, que les OMD et les autres objectifs de développement adoptés au niveau international ne pourront être atteints tant que les PMA ne les auront pas atteints eux aussi. Cela devrait être dûment mentionné dans tous les rapports de l'ONU.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la responsabilité principale de l'ONU. Dans le monde contemporain interdépendant et à l'heure de la mondialisation, la notion de sécurité va au-delà des simples menaces et problèmes militaires. La diplomatie préventive doit donc tenir compte de cet aspect parallèlement à l'appui aux processus de paix dans des pays en conflit ou sortant d'un conflit.

Ces dernières années, les demandes d'intervention accrue de l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive, pour gérer des crises, régler des conflits et instaurer une paix durable ont augmenté de façon spectaculaire. Qui dit responsabilité accrue dit engagement politique et ressources accrues. Les caractéristiques nouvelles et changeantes des conflits et des crises exigent des réponses appropriées qui impliquent souvent des solutions nouvelles et novatrices. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 66 de son rapport. Nous devons prendre pleinement en main toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies et leur confier des mandats clairs et sans ambiguïté qu'il faut élaborer en étroite coopération avec les pays fournissant des contingents tout en tenant compte des préoccupations des parties concernées.

Fermement résolu à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Népal a régulièrement participé aux opérations de maintien de

la paix des Nations Unies dans le monde. Notre engagement reste indéfectible.

L'examen en cours de l'architecture de consolidation de la paix offre une occasion de réfléchir aux moyens d'accroître son efficacité sur le terrain. Nous participerons activement aux délibérations sur cette question dans les prochains jours.

La prise en main nationale des programmes conjuguée au renforcement des capacités nationales, une plus grande participation des organes de l'ONU à la consolidation de la paix et une meilleure coordination de leurs activités en la matière, et la réalisation de tout le potentiel de la Commission de consolidation de la paix, qui joue un rôle clef dans ce domaine, grâce à l'octroi de ressources accrues et au renforcement de l'adhésion politique à sa mission par la mise en œuvre effective du cadre stratégique intégré, seront des éléments essentiels pour donner une assise solide et durable à la paix, à la reconstruction et au relèvement. Nous devrions aussi veiller à ce que des activités de consolidation de la paix soient intégrées aux opérations de maintien de la paix dès leurs premières phases. Nous nous félicitons des efforts déployés récemment pour établir une collaboration et un partenariat avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières afin de mobiliser des ressources au profit des activités de consolidation de la paix. Nous appelons également à une plus grande participation des femmes à la consolidation de la paix pour faire en sorte que personne ne soit exclu de ce processus et qu'il s'inscrive ainsi sur le long terme.

Les catastrophes naturelles, la pauvreté et la faim, les crises financières, la rareté des ressources, la croissance démographique et l'urbanisation croissante posent de plus en plus de problèmes sur le plan humanitaire. Le séisme dévastateur en Haïti et les inondations sans précédent au Pakistan et ailleurs ont mis en évidence la nécessité impérieuse de renforcer les capacités de gestion des catastrophes et de réduction des risques.

Il est également inquiétant de constater que les crises économique et alimentaire et les changements climatiques continuent d'avoir une incidence négative sur les droits de l'homme, les actes de xénophobie et de discrimination à l'encontre de résidents étrangers se multipliant dans certaines régions du monde. Cela montre qu'il est crucial d'assurer la sécurité économique de tous afin de garantir le plein respect des

droits de l'homme et des libertés fondamentales de chacun.

L'universalité, l'indivisibilité et la non-sélectivité de tous les droits de l'homme favorisent le respect des valeurs et normes liées à ces droits partout dans le monde. Les pays pauvres et vulnérables doivent être dotés des ressources et moyens nécessaires pour qu'ils fassent en sorte que leurs citoyens bénéficient concrètement de ces normes et valeurs internationales. C'est dans ce contexte qu'il convient également de souligner l'importance du droit au développement.

Nous attachons de l'importance à l'examen du Conseil des droits de l'homme. Le mécanisme des examens périodiques universels, une prérogative importante du Conseil, doit être maintenu et consolidé afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde entier. Je tiens à réaffirmer l'attachement absolu du Népal à tous les droits de l'homme. Ces dernières années, nous avons ainsi réalisé des progrès significatifs dans la protection et la promotion des droits de l'homme fondamentaux.

Il est dit au paragraphe 106 du rapport qu'agir face aux changements climatiques, aller de l'avant dans le domaine de la santé dans le monde, faire pièce au terrorisme et avancer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération sont autant de priorités que le Secrétaire général s'est fixées. Nous estimons toutefois que la lutte contre la pauvreté et la faim devrait bénéficier de la même attention prioritaire dans le cadre de l'orientation stratégique globale de l'Organisation. Cela s'impose car, avec plus d'un milliard de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim, on ne saurait considérer que le monde est sûr pour tous.

Il faut que les négociations sur le climat qui auront lieu en fin d'année à Cancún (Mexique) aboutissent à l'élaboration d'un instrument ambitieux et juridiquement contraignant qui succèdera au Protocole de Kyoto. Si nous tardons à agir ou ne prenons pas de mesures pour résoudre cette question liée à l'avenir de notre planète, le coût à payer risque d'être extrêmement lourd. La communauté internationale doit fournir l'appui politique absolument nécessaire pour faire avancer ce processus tout en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées. Ce dialogue devrait viser à établir la confiance entre les États, garantir la transparence des négociations et trouver des solutions efficaces et novatrices pour réduire encore les émissions de gaz à

effet de serre. La conclusion rapide d'un accord sur des mécanismes de financement contribuerait grandement à renforcer la confiance dans le processus de négociations.

Les pays les moins avancés, qui sont extrêmement vulnérables face aux changements climatiques, sont les plus durement touchés par leurs effets alors que leur contribution à ces changements est infime, ce qui est inacceptable. Mon pays, le Népal, fait partie de ces pays. Le réchauffement planétaire a accéléré la fonte des neiges de l'Himalaya népalais. Une bonne vingtaine de lacs glaciaires pourraient déborder, provoquant d'énormes pertes en vies humaines et dégâts matériels. Nous devons en outre faire face à des phénomènes climatiques extrêmes, à des inondations, à la dégradation des sols et à la désertification. Il est essentiel de protéger les écosystèmes de montagne, qui sont fragiles et riches en biodiversité, pour préserver l'Himalaya, qui constitue également une source pérenne d'eau douce pour plus d'un milliard de personnes en Asie du Sud et ailleurs.

La communauté internationale doit se mettre d'accord sur une nouvelle mobilisation de ressources qui soit prévisible, transparente et sensiblement renforcée et sur une filière rapide de fourniture de fonds pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation, le transfert de technologies, REDD-plus, et le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés, en fonction de leurs besoins et de leurs vulnérabilités.

Le Népal a constamment appelé au désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive et à l'élimination complète des armes nucléaires dans les délais impartis. Le Népal est favorable à la mise en œuvre rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la conclusion rapide d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Nous souscrivons à l'observation juste du Secrétaire général selon laquelle le monde est surarmé et le développement est sous-financé. La communauté internationale doit sérieusement s'efforcer de promouvoir le désarmement général et complet et de réaffecter les ressources consacrées aux armements à des activités visant à instaurer durablement la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde. C'est ce que notre conscience nous dicte et c'est ce qui est juste et équitable.

Le terrorisme est un crime et ne saurait être justifié. Des efforts mondiaux concertés doivent être déployés pour éliminer cette menace de notre planète.

De même, le programme mondial en matière de santé doit continuer à recevoir une attention prioritaire, notamment parce que la plupart des pays accusent un retard dans la réalisation des OMD relatifs à la santé, en particulier ceux qui ont trait à la santé maternelle. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut souligner l'importance de la santé pour la productivité économique, la stabilité et la sécurité de la société et la réduction de la pauvreté.

Le Népal s'est déclaré favorable à une modification de la composition du Conseil de sécurité et de ses méthodes de travail. Nous sommes favorables à l'augmentation du nombre de membres du Conseil dans les deux catégories. Nous nous félicitons des efforts faits récemment pour structurer les débats sur cette question. Nous pensons qu'il faut traiter de manière globale les cinq questions fondamentales définies pour se mettre d'accord sur un ensemble de réformes.

Nous devons également veiller à ce que le pouvoir et l'autorité de l'Assemblée générale, qui est le seul organe représentatif, soient renforcés de telle manière qu'ils reflètent son statut. Nous nous félicitons, à cet égard, des discussions en cours sur la revitalisation de l'Assemblée générale, comme ses fondateurs l'avaient envisagé, de manière à établir un équilibre entre les divers organes de l'ONU. Nous nous félicitons également de la création d'ONU-Femmes et de la résolution sur la cohérence du système des Nations Unies (résolution 64/289).

Une réforme du Conseil économique et social s'impose tout autant que celle de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il faut renforcer le rôle du Conseil économique et social dans la promotion des relations économiques mondiales et du programme de développement, en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions compétentes. Nous nous félicitons des progrès accomplis récemment en ce qui concerne la réforme du Conseil économique et social mais nous voudrions que leur rythme s'accélère. L'ONU doit jouer un rôle moteur pour renforcer la cohérence des systèmes mondiaux économiques, financiers et commerciaux.

Enfin, le Népal réaffirme sa foi inébranlable dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, instrument indispensable pour la paix,

la stabilité et le développement dans le monde. L'ONU doit promouvoir tous ses piliers de manière cohérente et énergique. Une ONU forte et efficace renforce le multilatéralisme, qui est plus essentiel que jamais pour faire face aux problèmes mondiaux actuels.

**M. Park In-Kook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/65/1), qui donne un aperçu général et clair de ce qu'elle a fait ainsi que des problèmes auxquels elle s'est heurtée et présente un plan cohérent pour ce qui doit être réalisé à l'avenir.

Comme le Secrétaire général l'a rappelé dans son rapport,

« Aussi colossaux que soient ces problèmes, l'expérience a montré que de fermes engagements adossés aux choix politiques idoines et à des moyens suffisants permettent de satisfaire même les besoins les plus gigantesques et d'aller véritablement de l'avant. » (A/65/1, par.12)

Ma délégation estime que la communauté internationale doit s'attaquer aux problèmes les plus urgents de manière efficace grâce à une action mondiale et collective soutenue. L'ONU joue un rôle de premier plan dans cette action compte tenu de sa position prééminente en tant qu'organisation internationale dotée de l'autorité et de la légitimité nécessaires.

La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), organisée en septembre, a offert une occasion de renforcer la volonté politique et de stimuler les efforts de la communauté internationale. À cinq ans à peine de l'échéance de 2015, de nombreuses délégations constatent avec préoccupation que les perspectives de réalisation des OMD semblent faibles.

Nous devrions toutefois tenir compte du fait que notre détermination à atteindre les OMD n'a jamais été aussi forte. La preuve en a été donnée par le lancement réussi de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants mise en place par le Secrétaire général. Ma délégation pense que la Stratégie permettra de relancer efficacement l'amélioration de la santé maternelle et infantile, un domaine dans lequel très peu de progrès ont été enregistrés dans la plupart des pays en développement depuis 1990.

Le succès concernant la réalisation des OMD se mesurera à l'aune des promesses tenues. Les États Membres doivent honorer leurs engagements et continuer de s'efforcer à renforcer les partenariats mondiaux sur la base de la responsabilité mutuelle. Le document final (résolution 65/1) servira de guide et d'outil précieux à cette fin.

Tout en gardant à l'esprit la nécessité de jouer un rôle plus actif dans les partenariats mondiaux pour le développement, la République de Corée va prendre des mesures concrètes en vue d'honorer l'engagement qu'elle a pris de porter, d'ici à 2015, au triple du montant de 2008 le volume de l'aide publique au développement, en fournissant chaque année 3,2 milliards de dollars. En outre, ayant pleinement conscience des besoins spécifiques de l'Afrique, la République de Corée met en œuvre son initiative Corée-Afrique, un programme à long terme de partenariat avec les pays africains.

Pour ce qui est des changements climatiques, notre avenir dépend en grande partie de l'efficacité et de l'urgence avec lesquelles nous pouvons régler cette question. À cet égard, ma délégation apprécie à sa juste valeur le leadership du Secrétaire général, qui a fait de cette question une priorité depuis son entrée en fonctions. Ma délégation pense que, grâce à ce dynamisme dont il ne se départit pas, nous aboutirons à un accord à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Cancún.

Je saisis cette occasion pour mentionner les efforts accomplis par la République de Corée sur la question des changements climatiques. Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Gouvernement coréen s'est fixé pour objectif de réduire volontairement les niveaux actuels de 30 % d'ici à 2020. Pour passer d'une économie gourmande en énergie à une économie écologique, le Gouvernement de la République de Corée a aussi adopté une initiative pilote de faible émission de carbone et de croissance écologique afin de promouvoir le développement des industries vertes.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la multiplication des demandes d'opérations de maintien de la paix, avec des mandats de plus en plus complexes et multidimensionnels, traduit la confiance internationale dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La République de Corée contribue aussi à l'appui international apporté aux

opérations de maintien de la paix. Rien que cette année, le Gouvernement de la République de Corée a envoyé 240 contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Actuellement, environ 650 soldats coréens servent dans 11 missions de maintien de la paix.

Pour garantir leur viabilité et leur réussite, les opérations de maintien de la paix actuelles ne doivent pas seulement inclure la dimension militaire, elles doivent aussi englober des stratégies interdépendantes et intégrant le développement, les droits de l'homme et le désarmement. De même, il convient de rechercher activement des actions préventives ou des substituts aux opérations de maintien de la paix de taille. À ce sujet, ma délégation apprécie à sa juste valeur l'appui à la médiation fourni par le Département des affaires politiques. La médiation et les autres mesures préventives doivent être vues comme étant complémentaires et faisant partie intégrante des opérations de maintien de la paix ordinaires.

De plus, les efforts de consolidation de la paix sont devenus désormais une caractéristique importante de nombreuses missions de maintien de la paix. Ma délégation espère que le processus d'examen de cette année contribuera à améliorer de manière constructive les activités de consolidation de la paix de l'ONU, dans le but de renforcer la transition au lendemain des conflits et de bâtir des institutions pérennes.

S'agissant des questions humanitaires, malgré les efforts dévoués et le leadership dont a fait montre le Secrétaire général, nous continuons de connaître d'énormes déficits et difficultés sur plusieurs fronts. La difficulté la plus notable semble être la pénurie de financement. Par ailleurs, il faut redoubler d'efforts pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires qui opèrent dans des zones à haut risque. Le renforcement des partenariats avec la société civile et le secteur privé est devenu de plus en plus important à cet égard, comme nous l'ont montré les récents séismes en Haïti et au Chili.

Dans le domaine des droits de l'homme, en dépit des progrès significatifs qui ont été enregistrés, de graves violations continuent d'être commises dans de nombreuses régions du monde. De multiples crises mondiales ont entraîné une détérioration encore plus importante de la situation générale des droits de l'homme. Lorsqu'ils s'attaquent aux multiples défis mondiaux, les États Membres doivent reconnaître pleinement l'importance des droits de l'homme et se

montrer davantage déterminés à œuvrer de concert pour leurs promotion et protection. C'est dans ce contexte que ma délégation attend avec impatience le prochain examen du Conseil des droits de l'homme, qui sera certainement une bonne occasion de renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme grâce à la promotion de l'efficacité et de l'efficience de cet organe.

Ma délégation pense que les droits de la femme et les questions d'égalité des sexes sont des éléments essentiels des droits de l'homme. Cependant, nous trouvons préoccupant que les progrès réalisés dans ces domaines soient lents et que, dans certains cas, ils aient même été annulés. À ce propos, l'accent mis par le Secrétaire général dans son rapport sur le fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des objectifs indispensables de l'ONU est tout à fait opportun et approprié.

L'ONU joue un rôle indispensable pour ce qui est de fixer les normes et principes internationaux. Si l'ONU enregistre des progrès s'agissant de la mise en œuvre de la responsabilité de protéger, le monde sera mieux outillé pour empêcher que d'autres atrocités de masse soient commises. La contribution des bureaux des Conseillers spéciaux pour la responsabilité de protéger et pour la prévention du génocide est extrêmement précieuse à cet égard. Ma délégation espère qu'un bureau commun, résultant de la fusion de ces deux bureaux, permettra de réaliser un travail conceptuel de fixation de normes en renforçant le partage d'informations, l'alerte rapide et l'évaluation.

Un nouveau consensus semble à présent se former au sein de la communauté internationale, non seulement sur la non-prolifération nucléaire, mais aussi concernant le but ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Compte tenu des signes encourageants visibles à travers la planète, nous devons à présent redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'ils produisent des résultats concrets. En particulier, ma délégation se félicite de la récente réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous devons remettre la Conférence sur les rails en tant que rouage indispensable du solide mécanisme mondial de désarmement et de non-prolifération. Forts de cela, nous n'épargnerons aucun effort pour appuyer les activités organisées à la présente session de l'Assemblée générale dans le cadre de la suite à donner à la réunion de haut niveau.

Plus que jamais, l'ONU est fortement mise à contribution s'agissant de répondre efficacement aux défis les plus considérables de notre époque. J'estime que l'ONU peut faire mieux. Nous devons poursuivre nos efforts visant à renforcer cet organe mondial au moyen d'une réforme qui permette à l'ONU d'être mieux outillée pour affronter les défis qui l'attendent. Pour atteindre cet objectif, la Corée appuie pleinement les importantes initiatives prises par le Secrétaire général en vue de promouvoir l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation du Secrétariat. En particulier, ma délégation se félicite de la création d'ONU-Femmes, une entité spécifique focalisant les synergies sur la question de l'égalité des sexes. Ma délégation

pense qu'elle renforcera l'application générale du principe de responsabilité au sein du système des Nations Unies et, parallèlement, encouragera l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Je terminerai en réitérant l'engagement de la République de Corée à aider le Secrétaire général à diriger l'Organisation avec efficacité et à s'acquitter de son mandat avec succès. La République de Corée demeure pleinement attachée à une ONU forte et efficace qui peut rendre le monde plus sûr, plus prospère et plus pacifique.

*La séance est levée à 13 h 10.*